

Séance du 26 Février 2026

<p>Date de convocation 13/02/2026</p>	<p>Le vingt-six février deux mille vingt-six à 14 :43, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.</p>
<p>Nombre de collectivités adhérentes : 34</p>	<p><u>Etaient présents :</u></p>
<p>Quorum : 18</p>	<p>Guy BAGLIN, Jacques TRUILLET, Denis MOUSSET, Jean-Claude PIVARD, Patrick COUSIN, Romain DUBOIS, Jean-Patrick LEROUX, Pascal MESNIL, Béatrice BUON, Thierry CLEREMBAUX, Christophe de BALORRE, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Pierre FERARD, Bernard FORGET, Gilles RABACHE, Rémy RILLET, Philippe AUVRAY, Gilles DUJARDIN, Gilles ORY, Michel HEROUIN, Joel BRUNET, Jean-Marie, GOUSSIN, Jean-Yves BOULAY, Christophe BIGNON, Arnaud LANGLOIS, Thierry LAIGRE, Paul VINET, Stelliane BETTEFORT, Michel LERAT, Nicolas BOURGAULT, Roland SELLOS, Philippe GARNIER, Yves RIGOUIN, Didier BOURBAN.</p>
<p>Nombre de collectivités présentes : 24</p>	<p>Formant la majorité des collectivités membres en exercice.</p>
<p>Nombre total de délégués : 80</p>	<p>Jean-Claude PIVARD, délégué suppléant ne prenant pas part au vote du fait de la présence également du délégué titulaire.</p>
<p>Nombre de délégués présents votants : 35</p>	<p>Jean LAMY</p>
<p>Pouvoirs : 4</p>	<p><u>Excusés :</u></p>
<p>Délégués représentants 2 collectivités : 2</p>	<p>Christian BARBIER, Jean-Paul MADELAINE, Hervé BORDERIE, Philippe VAN-HOORNE, Xavier GOUTTE, Amale EL KHALEDI, Bruno BOUDON, Paul LANGLOIS, Jean-Philippe BALLOT, Patrick RODHAIN, Bernard SOUL, Josette PORQUET, Christophe LECORDIER, Didier LANGLIN, Bruno PETIT, Jacky ALLEAU.</p>
<p>Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2</p>	<p><u>Absents :</u></p>
<p>collectivités =35+4+2 = 41</p>	<p>Philippe GRANDIN, Benoit DUBREUIL, André BESNIER, Joseph LAMBERT, Eric MORIN, Frédéric LEVEILLE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Vincent SEGOUIN, Pascale LEROY, Annette HAMMELIN, Yves GOASDOUE, Bernard MESENGE, Bruno AUVRAY, Sylvain GAUDIN, Jean-Michel LAPIERRE, Jean-Yves MESNIL, Gérard OLIVIER, Gérard BUREL, Anthony FIAULT, Olivier BOULAY, Serge QUELLIER, Xavier SCHNEIDER, Catherine APPERT, Stéphanie GAGET, Raymond HERBRETEAU,</p>
<p>Vote à main levée</p>	<p><u>Procurations :</u></p>
<p>Fin de la séance à 16 :00</p>	<p>André FOYER donne pouvoir à Christophe de BALORRE Thierry GANIVET donne pouvoir à Joel BRUNET Arnaud LOISEAU donne pouvoir à Michel HEROUIN Laurent POULAIN donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN</p>
<p></p>	<p><u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET</p>

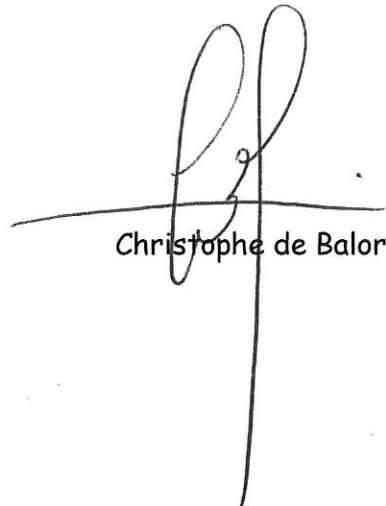
Objet : Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 17 décembre 2025.

Le Président indique que le procès-verbal a été adressé par e-mail le 13 février 2026.

Comme il n'y a pas de questions ou de demandes de modification, il propose de passer à son approbation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (41 pour, 0 abstention, 0 contre) adopte le procès-verbal du Comité syndical du 17 décembre 2025.

Fait à Alençon, le 26 février 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de Balorre

Séance du 26 février 2026

<p>Date de convocation 13/02/2026</p>	<p>Le vingt-six février deux mille vingt-six à 14 :43, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouvès, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.</p>
<p>Nombre de collectivités adhérentes : 34</p>	<p><u>Etaient présents :</u></p>
<p>Quorum : 18</p>	<p>Guy BAGLIN, Jacques TRUILLET, Denis MOUSSET, Jean-Claude PIVARD, Patrick COUSIN, Romain DUBOIS, Jean-Patrick LEROUX, Pascal MESNIL, Béatrice BUON, Thierry CLEREMBAUX, Christophe de BALORRE, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Pierre FERARD, Bernard FORGET, Gilles RABACHE, Rémy RILLET, Philippe AUVRAY, Gilles DUJARDIN, Gilles ORY, Michel HEROUIN, Joel BRUNET, Jean-Marie, GOUSSIN, Jean-Yves BOULAY, Christophe BIGNON, Arnaud LANGLOIS, Thierry LAIGRE, Paul VINET, Stelliane BETTEFORT, Michel LERAT, Nicolas BOURGAULT, Roland SELLOS, Philippe GARNIER, Yves RIGOUIN, Didier BOURBAN.</p>
<p>Nombre de collectivités présentes : 24</p>	<p>Formant la majorité des collectivités membres en exercice.</p>
<p>Nombre total de délégués : 80</p>	<p>Jean-Claude PIVARD, délégué suppléant ne prenant pas part au vote du fait de la présence également du délégué titulaire.</p>
<p>Nombre de délégués présents votants : 35</p>	<p>Jean LAMY</p>
<p>Pouvoirs :4</p>	<p><u>Excusés :</u></p>
<p>Délégués représentants 2 collectivités : 2</p>	<p>Christian BARBIER, Jean-Paul MADELAINE, Hervé BORDERIE, Philippe VAN-HOORNE, Xavier GOUTTE, Amale EL KHALEDI, Bruno BOUDON, Paul LANGLOIS, Jean-Philippe BALLOT, Patrick RODHAIN, Bernard SOUL, Josette PORQUET, Christophe LECORDIER, Didier LANGLIN, Bruno PETIT, Jacky ALLEAU.</p>
<p>Nombre de votants :</p>	<p><u>Absents :</u></p>
<p>Délégués votants</p>	<p>Philippe GRANDIN, Benoit DUBREUIL, André BESNIER, Joseph LAMBERT, Eric MORIN, Frédéric LEVEILLE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Vincent SEGOUIN, Pascale LEROY, Annette HAMMELIN, Yves GOASDOUE, Bernard MESENGE, Bruno AUVRAY, Sylvain GAUDIN, Jean-Michel LAPIERRE, Jean-Yves MESNIL, Gérard OLIVIER, Gérard BUREL, Anthony FIAULT, Olivier BOULAY, Serge QUELLIER, Xavier SCHNEIDER, Catherine APPERT, Stéphanie GAGET, Raymond HERBRETEAU,</p>
<p>+ pouvoirs + délégués représentants 2</p>	<p><u>Procurations :</u></p>
<p>collectivités= 35+4+2 = 41</p>	<p>André FOYER donne pouvoir à Christophe de BALORRE Thierry GANIVET donne pouvoir à Joel BRUNET Arnaud LOISEAU donne pouvoir à Michel HEROUIN Laurent POULAIN donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN</p>
<p>Vote à main levée</p>	<p><u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET</p>
<p>Fin de la séance à 16 :00</p>	

Objet : Sorties et entrées de Membres du SDE61.

Le Président indique que pour l'année 2026, des collectivités, des communes ont décidé de se regrouper. Le Président propose d'acter ces modifications en termes de sorties de collectivités parmi les membres du SDE61.

Les « Sorties » de collectivités sont au 31/12/2025, les SIAEP de la Roulandière, de Champosoult et de Gacé.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, ces 3 SIAEP constituent le SIAEP du Pays d'Auge Ornaïs appelé également le SPAO.

Les « sorties » au 31 janvier 2026 du SIAEP de la source de Commeaux, du Syndicat d'Achat d'eau de Trun, du SMAEP d'Argentan, du SIAEP du Meillon, et des communes de Coudehard et de Gouffern en Auge pour le territoire des communes déléguées de Saint-Pierre-la-Rivière et Omméel.

Ces 4 syndicats et des 2 communes ont fusionné pour constituer au 1^{er} février 2026 le Syndicat mixte d'eau potable de Terres d'Argentan, qui a demandé son adhésion au SDE61 par délibération le 9 février 2026.

Le Président propose d'approuver les sorties de ces 7 syndicats et 2 communes en tant que membres du SDE.

Le Président propose d'approuver l'entrée du SMAEP Terres d'Argentan au SDE.

Le Président propose de déléguer au Bureau syndical l'entrée du SPAO, suite à la délibération qui sera prise le 3 mars 2026.

Le Comité Syndical, après délibération prend acte à l'unanimité (41 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- de la sortie du SDE61 des communes de Coudehard et Gouffern en Auge (commune nouvelle) pour son service d'eau de St Pierre la rivière et d'Omméel et des Syndicats d'eau (SIAEP) de la Roulandière, de Champosoult, de Gacé, la source de Commeaux, du Meillon, du Syndicat d'Achat d'eau de Trun, du SMAEP d'Argentan
- de l'adhésion du Syndicat mixte d'eau potable de Terres d'Argentan.
- de déléguer au Bureau syndical l'entrée du SPAO, suite à la délibération qui sera prise le 3 mars.

Fait à Alençon, le 26 février 2026

Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de Balorre

Séance du 26 février 2026

<p>Date de convocation 13/02/2026</p> <p>Nombre de collectivités adhérentes : 34</p> <p>Quorum : 18</p> <p>Nombre de collectivités présentes : 24</p> <p>Nombre total de délégués : 80</p> <p>Nombre de délégués présents votants : 35</p> <p>Pouvoirs : 4</p> <p>Délégués représentants 2 collectivités : 2</p> <p>Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités = 35+4+2 = 41</p> <p>Vote à main levée</p> <p>Fin de la séance à 16 :00</p>	<p>Le vingt-six février deux mille vingt-six à 14 :43, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouvès, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Guy BAGLIN, Jacques TRUILLET, Denis MOUSSET, Jean-Claude PIVARD, Patrick COUSIN, Romain DUBOIS, Jean-Patrick LEROUX, Pascal MESNIL, Béatrice BUON, Thierry CLEREMBAUX, Christophe de BALORRE, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Pierre FERARD, Bernard FORGET, Gilles RABACHE, Rémy RILLET, Philippe AUVRAY, Gilles DUJARDIN, Gilles ORY, Michel HEROUIN, Joel BRUNET, Jean-Marie, GOUSSIN, Jean-Yves BOULAY, Christophe BIGNON, Arnaud LANGLOIS, Thierry LAIGRE, Paul VINET, Stelliane BETTEFORT, Michel LERAT, Nicolas BOURGAULT, Roland SELLOS, Philippe GARNIER, Yves RIGOUIN, Didier BOURBAN.</p> <p>Formant la majorité des collectivités membres en exercice.</p> <p>Jean-Claude PIVARD, délégué suppléant ne prenant pas part au vote du fait de la présence également du délégué titulaire.</p> <p>Jean LAMY</p> <p><u>Excusés :</u> Christian BARBIER, Jean-Paul MADELAINE, Hervé BORDERIE, Philippe VAN-HOORNE, Xavier GOUTTE, Amale EL KHALEDI, Bruno BOUDON, Paul LANGLOIS, Jean-Philippe BALLOT, Patrick RODHAIN, Bernard SOUL, Josette PORQUET, Christophe LECORDIER, Didier LANGLIN, Bruno PETIT, Jacky ALLEAU.</p> <p><u>Absents :</u> Philippe GRANDIN, Benoit DUBREUIL, André BESNIER, Joseph LAMBERT, Eric MORIN, Frédéric LEVEILLE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Vincent SEGOIN, Pascale LEROY, Annette HAMMELIN, Yves GOASDOUE, Bernard MESENGE, Bruno AUVRAY, Sylvain GAUDIN, Jean-Michel LAPIERRE, Jean-Yves MESNIL, Gérard OLIVIER, Gérard BUREL, Anthony FIAULT, Olivier BOULAY, Serge QUELLIER, Xavier SCHNEIDER, Catherine APPERT, Stéphanie GAGET, Raymond HERBRETEAU,</p> <p><u>Procurations :</u> André FOYER donne pouvoir à Christophe de BALORRE Thierry GANIVET donne pouvoir à Joel BRUNET Arnaud LOISEAU donne pouvoir à Michel HEROUIN Laurent POULAIN donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN</p> <p><u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET</p>
--	--

Objet : Compte Financier Unique 2025 (éléments en annexe n°1)

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 est présenté au chapitre à l'assemblée. Ces documents ont été envoyés par mail le 20 février et un support papier a été remis aux délégués lors de l'arrivée en séance.

Le total des dépenses de la section de fonctionnement en 2025 s'élève à 2 018 675,37 € pour 2 120 012,39 € en 2024.

Le total des recettes de fonctionnement pour le CFU 2025 est de 1 789 926,05 € hors excédent reportés et de 3 935 108,60 € avec les excédents.

Le résultat de l'exercice 2025 hors excédents reportés de 2024 est de - 228 749,23 €. Si l'on ajoute l'excédent reporté de 2024, il est de 1 916 433,23 €.

Le total des dépenses du volet investissement du CFU 2025 s'élève à 3 403 818,74 € contre 4 994 207,88 € en 2024.

Le total des recettes du volet investissement du CFU 2025 est de 3 344 465,40 €.

Le résultat de l'exercice du volet investissement du CFU 2025 est déficitaire de 59 353,34€.

Le Président indique que le compte de gestion 2025 de Mr le Payeur départemental, comptable du SDE, est conforme au CFU 2025.


Le Président indique que pour délibérer en son absence, il propose que Jean-Marie GOUSSIN soumette l'approbation du Compte Financier Unique 2025, cette proposition est approuvée par les délégués. Le Président quitte la salle.

Suite à la sortie de la séance du Président, Jean-Marie GOUSSIN à la demande du Président, propose :

- De voter le Compte Financier Unique 2025
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (41 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention), approuve le Compte Financier Unique 2025, déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Fait à Alençon, le 26 février 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de BALORRE

Séance du 26 février 2026

Date de convocation 13/02/2026	Le vingt-six février deux mille vingt-six à 14 :43, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes : 34	<u>Etaient présents :</u> Guy BAGLIN, Jacques TRUILLET, Denis MOUSSET, Jean-Claude PIVARD, Patrick COUSIN, Romain DUBOIS, Jean-Patrick LEROUX, Pascal MESNIL, Béatrice BUON, Thierry CLEREMBAUX, Christophe de BALORRE, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Pierre FERARD, Bernard FORGET, Gilles RABACHE, Rémy RILLET, Philippe AUVRAY, Gilles DUJARDIN, Gilles ORY, Michel HEROUIN, Joel BRUNET, Jean-Marie, GOUSSIN, Jean-Yves BOULAY, Christophe BIGNON, Arnaud LANGLOIS, Thierry LAIGRE, Paul VINET, Stelliame BETTEFORT, Michel LERAT, Nicolas BOURGAULT, Roland SELLOS, Philippe GARNIER, Yves RIGOUIN, Didier BOURBAN.
Quorum : 18	Formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Nombre de collectivités présentes : 24	Jean-Claude PIVARD, délégué suppléant ne prenant pas part au vote du fait de la présence également du délégué titulaire.
Nombre total de délégués : 80	Jean LAMY
Nombre de délégués présents votants : 35	<u>Excusés :</u> Christian BARBIER, Jean-Paul MADELAINE, Hervé BORDERIE, Philippe VAN-HOORNE, Xavier GOUTTE, Amale EL KHALEDI, Bruno BOUDON, Paul LANGLOIS, Jean-Philippe BALLOT, Patrick RODHAIN, Bernard SOUL, Josette PORQUET, Christophe LECORDIER, Didier LANGLIN, Bruno PETIT, Jacky ALLEAU.
Pouvoirs : 4	<u>Absents :</u> Philippe GRANDIN, Benoit DUBREUIL, André BESNIER, Joseph LAMBERT, Eric MORIN, Frédéric LEVEILLE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Vincent SEGOIN, Pascale LEROY, Annette HAMMELIN, Yves GOASDOUE, Bernard MESENGE, Bruno AUVRAY, Sylvain GAUDIN, Jean-Michel LAPIERRE, Jean-Yves MESNIL, Gérard OLIVIER, Gérard BUREL, Anthony FIAULT, Olivier BOULAY, Serge QUELLIER, Xavier SCHNEIDER, Catherine APPERT, Stéphanie GAGET, Raymond HERBRETEAU,
Délégués représentants 2 collectivités : 2	<u>Procurations :</u> André FOYER donne pouvoir à Christophe de BALORRE Thierry GANIVET donne pouvoir à Joel BRUNET Arnaud LOISEAU donne pouvoir à Michel HEROUIN Laurent POULAIN donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités = 35+4+2 = 41	<u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET
Vote à main levée	
Fin de la séance à 16 :00	

Objet : Affectation du résultat 2025.

Suite au retour du Président en séance, Jean-Marie GOUSSIN lui indique que l'assemblée à valider le Compte Financier Unique 2025.

Le Président constate que le CFU fait apparaître en fonctionnement, un résultat déficitaire de - 228 749,32 € et compte tenu des excédents reportés, le résultat à affecter est de + 1 916 433,23 €.

Le Compte Financier Unique en investissement, fait apparaître un solde déficitaire de - 59 353,34 € et compte tenu des résultats antérieurs, le solde d'exécution de la section d'investissement est de -59 353,34 €.

Le Président propose d'affecter l'excédent le résultat 2025 au budget supplémentaire 2026 comme suit :


RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A-Résultat de l'exercice	- 228 749,32 €
B-Résultats antérieurs reportés	+ 2 145 182,23 €
C- Résultat à affecter (A+B)	+ 1 916 433,23 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
D-Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001)	-59 353,34 €
E-Solde des restes à réaliser	0 €
Besoin de financement F = D+E	59 353,34 €
AFFECTATION=C = G+H	+ 1 916 433,23 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	59 353,34 €
2) H report en fonctionnement R002	1 857 079,89 €

Le Président propose d'affecter l'excédent de résultat 2025 de 1 857 079,89 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du Budget Supplémentaire du budget principal de 2026.

Et d'inscrire -59 353,34 € au chapitre 001 des dépenses d'investissement du Budget Supplémentaire du budget principal de 2026.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (41 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention), approuve l'affectation de l'excédent de résultat au Budget Supplémentaire 2026 présenté ci-dessus.

Fait à Alençon, le 26 février 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de BALORRE

Séance du 26 février 2026

Date de convocation 13/02/2026	Le vingt-six février deux mille vingt-six à 14 :43, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes : 34	
Quorum : 18	<u>Etaient présents :</u> Guy BAGLIN, Jacques TRUILLET, Denis MOUSSET, Jean-Claude PIVARD, Patrick COUSIN, Romain DUBOIS, Jean-Patrick LEROUX, Pascal MESNIL, Béatrice BUON, Thierry CLEREMBAUX, Christophe de BALORRE, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Pierre FERARD, Bernard FORGET, Gilles RABACHE, Rémy RILLET, Philippe AUVRAY, Gilles DUJARDIN, Gilles ORY, Michel HEROIN, Joel BRUNET, Jean-Marie, GOUSSIN, Jean-Yves BOULAY, Christophe BIGNON, Arnaud LANGLOIS, Thierry LAIGRE, Paul VINET, Stelliane BETTEFORT, Michel LERAT, Nicolas BOURGAULT, Roland SELLOS, Philippe GARNIER, Yves RIGOUIN, Didier BOURBAN.
Nombre de collectivités présentes : 24	Formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Nombre total de délégués : 80	Jean-Claude PIVARD, délégué suppléant ne prenant pas part au vote du fait de la présence également du délégué titulaire.
Nombre de délégués présents votants : 35	Jean LAMY
Pouvoirs :4	<u>Excusés :</u> Christian BARBIER, Jean-Paul MADELAINE, Hervé BORDERIE, Philippe VAN-HORNE, Xavier GOUTTE, Amale EL KHALEDI, Bruno BOUDON, Paul LANGLOIS, Jean-Philippe BALLOT, Patrick RODHAIN, Bernard SOUL, Josette PORQUET, Christophe LECORDIER, Didier LANGLIN, Bruno PETIT, Jacky ALLEAU.
Délégués représentants 2 collectivités : 2	<u>Absents :</u> Philippe GRANDIN, Benoit DUBREUIL, André BESNIER, Joseph LAMBERT, Eric MORIN, Frédéric LEVEILLE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Vincent SEGOIN, Pascale LEROY, Annette HAMMELIN, Yves GOASDOUE, Bernard MESENGE, Bruno AUVRAY, Sylvain GAUDIN, Jean-Michel LAPIERRE, Jean-Yves MESNIL, Gérard OLIVIER, Gérard BUREL, Anthony FIAULT, Olivier BOULAY, Serge QUELLIER, Xavier SCHNEIDER, Catherine APPERT, Stéphanie GAGET, Raymond HERBRETEAU,
Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités =35+4+2 = 41	<u>Procurations :</u> André FOYER donne pouvoir à Christophe de BALORRE Thierry GANIVET donne pouvoir à Joel BRUNET Arnaud LOISEAU donne pouvoir à Michel HEROIN Laurent POULAIN donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Vote à main levée	<u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET
Fin de la séance à 16 :00	

Objet : Budget vert 2025, impact du budget pour la transition écologique

Le Président indique que « le budget vert » constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental.

Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des

collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'obligation instituée par l'article 191 de la loi de finances pour 2024.

L'annexe environnementale est obligatoire dès 2024 pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, leurs groupements et établissements publics, en M57, ainsi qu'au compte administratif et au compte financier unique.

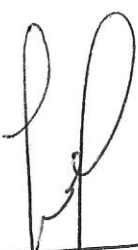
L'axe 1 « atténuation » est obligatoire, l'axe 6 « biodiversité » l'est dès 2025, et les autres à partir de 2027.

Le détail de l'annexe environnementale a été présenté et est en annexe N°2.

Le Président propose de l'approuver.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (41 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention), approuve l'annexe environnementale ou budget vert 2025.

Fait à Alençon, le 26 février 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de BALORRE

Annexe n° 2

Budget vert 2025, impact du budget pour la transition écologique

1 - Présentation agrégée par nature

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours (2031)	276 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	276 081,00 €	0,00 €
A120	Terrains (2111)	36 715,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 715,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matériel (21828)	38 923,50 €	0,00 €	0,00 €	38 923,50 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours (2315)	479 562,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	479 562,98 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		831 282,48 €	0,00 €	0,00 €	38 923,50 €	792 358,98 €	0,00 €

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	276 081,00 €	0,00 €	0,00 €	276 081,00 €	0,00 €
A120	Terrains	36 715,00 €	0,00 €	0,00 €	36 715,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matériel	38 923,50 €	0,00 €	38 923,50 €	0,00 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	479 562,98 €	0,00 €	0,00 €	479 562,98 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		831 282,48 €	0,00 €	38 923,50 €	792 358,98 €	0,00 €

AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115	Immobilisations incorporelles en cours	276 081,00 €	0,00 €	0,00 €	276 081,00 €	0,00 €
A120	Terrains	36 715,00 €	0,00 €	0,00 €	36 715,00 €	0,00 €
A125	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135	Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140	Installations techniques, agencements et matériel	38 923,50 €	0,00 €	0,00 €	38 923,50 €	0,00 €
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155	Immobilisations corporelles en cours	479 562,98 €	0,00 €	0,00 €	479 562,98 €	0,00 €
A165	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		831 282,48 €	0,00 €	0,00 €	831 282,48 €	0,00 €

2- Présentation agrégée par fonction

Présentation agrégée par fonction

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	831 282,48 €	0,00 €	0,00 €	38 923,50 €	792 358,98 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		831 282,48 €	0,00 €	0,00 €	38 923,50 €	792 358,98 €	0,00 €

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	831 282,48 €	0,00 €	38 923,50 €	792 358,98 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		831 282,48 €	0,00 €	38 923,50 €	792 358,98 €	0,00 €

AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Fonction (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	831 282,48 €	0,00 €	0,00 €	831 282,48 €	0,00 €
0-5	Gestion des fonds européens	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1	Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3	APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7	Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8	Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total		831 282,48 €	0,00 €	0,00 €	831 282,48 €	0,00 €

Séance du 26 février 2026

<p>Date de convocation 13/02/2026</p> <p>Nombre de collectivités adhérentes : 34</p> <p>Quorum : 18</p> <p>Nombre de collectivités présentes : 24</p> <p>Nombre total de délégués : 80</p> <p>Nombre de délégués présents votants : 35</p> <p>Pouvoirs : 4</p> <p>Délégués représentants 2 collectivités : 2</p> <p>Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités = 35+4+2 = 41</p> <p>Vote à main levée</p> <p>Fin de la séance à 16 :00</p>	<p>Le vingt-six février deux mille vingt-six à 14 :43, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouvès, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Guy BAGLIN, Jacques TRUILLET, Denis MOUSSET, Jean-Claude PIVARD, Patrick COUSIN, Romain DUBOIS, Jean-Patrick LEROUX, Pascal MESNIL, Béatrice BUON, Thierry CLEREMBAUX, Christophe de BALORRE, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Pierre FERARD, Bernard FORGET, Gilles RABACHE, Rémy RILLET, Philippe AUVRAY, Gilles DUJARDIN, Gilles ORY, Michel HEROUIN, Joel BRUNET, Jean-Marie, GOUSSIN, Jean-Yves BOULAY, Christophe BIGNON, Arnaud LANGLOIS, Thierry LAIGRE, Paul VINET, Stellanette BETTEFORT, Michel LERAT, Nicolas BOURGAULT, Roland SELLOS, Philippe GARNIER, Yves RIGOUIN, Didier BOURBAN.</p> <p>Formant la majorité des collectivités membres en exercice.</p> <p>Jean-Claude PIVARD, délégué suppléant ne prenant pas part au vote du fait de la présence également du délégué titulaire.</p> <p>Jean LAMY</p> <p><u>Excusés :</u> Christian BARBIER, Jean-Paul MADELAINE, Hervé BORDERIE, Philippe VAN-HOORNE, Xavier GOUTTE, Amale EL KHALEDI, Bruno BOUDON, Paul LANGLOIS, Jean-Philippe BALLOT, Patrick RODHAIN, Bernard SOUL, Josette PORQUET, Christophe LECORDIER, Didier LANGLIN, Bruno PETIT, Jacky ALLEAU.</p> <p><u>Absents :</u> Philippe GRANDIN, Benoit DUBREUIL, André BESNIER, Joseph LAMBERT, Eric MORIN, Frédéric LEVEILLE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Vincent SEGOUIN, Pascale LEROY, Annette HAMMELIN, Yves GOASDOUE, Bernard MESENGE, Bruno AUVRAY, Sylvain GAUDIN, Jean-Michel LAPIERRE, Jean-Yves MESNIL, Gérard OLIVIER, Gérard BUREL, Anthony FIAULT, Olivier BOULAY, Serge QUELLIER, Xavier SCHNEIDER, Catherine APPERT, Stéphanie GAGET, Raymond HERBRETEAU,</p> <p><u>Procurations :</u> André FOYER donne pouvoir à Christophe de BALORRE Thierry GANIVET donne pouvoir à Joel BRUNET Arnaud LOISEAU donne pouvoir à Michel HEROUIN Laurent POULAIN donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN</p> <p><u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET</p>
--	---

Objet : Budget supplémentaire du Budget principal 2026

Le total des dépenses du volet fonctionnement du Budget supplémentaire est de 2 225 500,75 € Cela porte les dépenses pour le budget 2026 Budget Primitif et Budget Supplémentaire à 3 585 481,35 €.

Le total des recettes à la section de fonctionnement pour le budget supplémentaire 2026 du Budget principal est de 2 225 500,75 € Cela porte les recettes de la section de fonctionnement Budget Primitif et du Budget Supplémentaire à 3 585 481,35 €.

Le total des dépenses de la section d'investissement du budget supplémentaire du Budget principal 2026 est de **857 343,57€**. Les dépenses du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire 2026 sont de **2 726 845,55 €**.

Le total des recettes d'investissement du Budget Supplémentaire du Budget principal 2026 est de **857 343,57€**. Les recettes du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire 2026 sont de **2 726 845,55 €**.

Le Président indique que les dépenses et recettes qui ont été présentées pour le Budget supplémentaire sont équilibrées.

Le Président précise qu'au budget supplémentaire il est ajouté 33 237,20€ d'amortissements soit un total budget primitif et budget supplémentaire de 657 780,56 € inscrits à l'article 6811 et au chapitre 040 des recettes d'investissements.

Pour les recettes transférables, il est également ajouté 509.24 € au Budget supplémentaire du budget principal à l'article 777 et 13913. Le total des subventions transférables du budget principal 2026 s'élève à 152 905,93 € pour le budget primitif et le budget supplémentaire inscrits au chapitre 040 des dépenses d'investissement et chapitre 042 des recettes de fonctionnement.

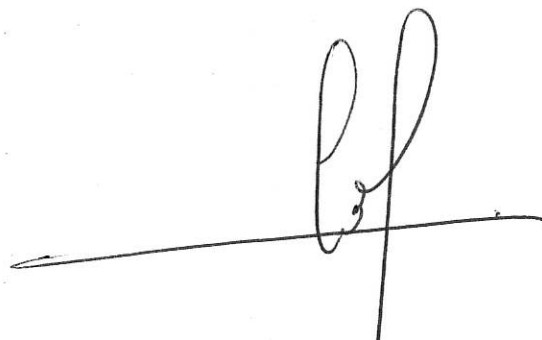
Le budget supplémentaire du budget principal 2026 est en annexe 3.

Le président propose de délibérer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, (41 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention), approuve :

- Le Budget Supplémentaire 2026 du Budget principal est de **2 225 500,75 €**. pour la section de fonctionnement et de **857 343,57€**. pour la section d'investissement,
- Le maintien de la cotisation au nombre d'abonnés à 1,96 € et celle sur la base des M³ vendus à 0,025 € / M³ vendus.

Fait à Alençon, le 26 février 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de BALORRE

Séance du 26 février 2026

Date de convocation 13/02/2026	Le vingt-six février deux mille vingt-six à 14 :43, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes : 34	<u>Etaient présents :</u> Guy BAGLIN, Jacques TRUILLET, Denis MOUSSET, Jean-Claude PIVARD, Patrick COUSIN, Romain DUBOIS, Jean-Patrick LEROUX, Pascal MESNIL, Béatrice BUON, Thierry CLEREMBAUX, Christophe de BALORRE, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Pierre FERARD, Bernard FORGET, Gilles RABACHE, Rémy RILLET, Philippe AUVRAY, Gilles DUJARDIN, Gilles ORY, Michel HEROUIN, Joel BRUNET, Jean-Marie, GOUSSIN, Jean-Yves BOULAY, Christophe BIGNON, Arnaud LANGLOIS, Thierry LAIGRE, Paul VINET, Stellanette BETTEFORT, Michel LERAT, Nicolas BOURGAULT, Roland SELLOS, Philippe GARNIER, Yves RIGOUIN, Didier BOURBAN.
Quorum : 18	Formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Nombre de collectivités présentes : 24	Jean-Claude PIVARD, délégué suppléant ne prenant pas part au vote du fait de la présence également du délégué titulaire.
Nombre total de délégués : 80	Jean LAMY
Nombre de délégués présents votants : 35	<u>Excusés :</u> Christian BARBIER, Jean-Paul MADELAINE, Hervé BORDERIE, Philippe VAN-HOORNE, Xavier GOUTTE, Amale EL KHALEDI, Bruno BOUDON, Paul LANGLOIS, Jean-Philippe BALLOT, Patrick RODHAIN, Bernard SOUL, Josette PORQUET, Christophe LECORDIER, Didier LANGLIN, Bruno PETIT, Jacky ALLEAU.
Pouvoirs : 4	<u>Absents :</u> Philippe GRANDIN, Benoit DUBREUIL, André BESNIER, Joseph LAMBERT, Eric MORIN, Frédéric LEVEILLE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Vincent SEGOUIN, Pascale LEROY, Annette HAMMELIN, Yves GOASDOUE, Bernard MESENGE, Bruno AUVRAY, Sylvain GAUDIN, Jean-Michel LAPIERRE, Jean-Yves MESNIL, Gérard OLIVIER, Gérard BUREL, Anthony FIAULT, Olivier BOULAY, Serge QUELLIER, Xavier SCHNEIDER, Catherine APPERT, Stéphanie GAGET, Raymond HERBRETEAU,
Délégués représentants 2 collectivités : 2	<u>Procurations :</u> André FOYER donne pouvoir à Christophe de BALORRE Thierry GANIVET donne pouvoir à Joel BRUNET Arnaud LOISEAU donne pouvoir à Michel HEROUIN Laurent POULAIN donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités = 35+4+2 = 41	<u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET
Vote à main levée	
Fin de la séance à 16 :00	

Objet : Avance de trésorerie du budget principal au budget rattaché production eau potable dans le cadre du budget supplémentaire.

VU la modification des statuts intervenue lors du Comité syndical du 2 juillet 2025 portant extension des compétences syndicales à la « maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de la sécurisation de la production en eau potable pour trois projets expérimentaux » ;

VU la délibération n° 25-10-005 du 21 octobre 2025 portant création du budget annexe « Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation » à compter du 1^{er} janvier 2026

VU le mode de gestion directe de la compétence production, transport et stockage des droits ouvrages, qui implique un budget annexe doté de l'autonomie financière, sans compte de liaison entre le budget principal et ce budget annexe

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics industriels et commerciaux parmi lesquels figure le service d'eau potable ;

VU l'article R.2221-70 du CGCT qui indique que la régie ne peut demander d'avances qu'à la commune ;

CONSIDERANT que le syndicat exercera la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de la sécurisation de la production en eau potable sur les trois projets expérimentaux pour la 1^{ère} fois en 2026 à travers le budget annexe dédié ;

CONSIDERANT que le budget annexe eau est doté de l'autonomie financière, et par voie de conséquence son propre compte au Trésor,

CONSIDERANT que pour les premiers mois de fonctionnement, il ne disposera pas de trésorerie suffisante pour couvrir les dépenses,

Afin de permettre de combler le décalage de trésorerie entre le versement des subventions et le paiement des travaux, il convient de prévoir la possibilité de verser une avance de trésorerie dont le plafond est de 150 000 € du budget principal au budget production d'eau.

Cette avance de trésorerie est effectuée sur une période infra-annuelle, c'est-à-dire sur une période de moins de 12 mois, ne coïncidant pas forcément avec l'exercice comptable.

Un solde débiteur au compte 558 peut donc être présent à la balance générale des comptes du compte de gestion de la collectivité.

Le versement de l'avance se traduit par une écriture de trésorerie (non budgétaire):

- Dans les comptes du budget annexe : débit du compte 515 « Compte au Trésor » par le crédit du compte 51921 « Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement (régies non personnalisées) » ;
- Dans les comptes de la collectivité de rattachement : débit du compte 55 « Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière » par le crédit du compte 515 (ordre de paiement de nature « mouvements trésorerie et assimilés »).

Il vous est proposé de procéder au remboursement de cette avance au budget principal dès que la comptabilisation des subventions offre une trésorerie suffisante.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (41 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- Accepte le principe du versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 150 000 € du budget principal au budget annexe.
- Autorise le versement de cette avance sur l'exercice 2026.
- Adopte la modalité de remboursement de l'avance telle que décrite supra.

Fait à Alençon, le 26 février 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de Balorre

Séance du 26 février 2026

Date de convocation 13/02/2026	Le vingt-six février deux mille vingt-six à 14 :43, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes : 34	<u>Etaient présents :</u>
Quorum : 18	Guy BAGLIN, Jacques TRUILLET, Denis MOUSSET, Jean-Claude PIVARD, Patrick COUSIN, Romain DUBOIS, Jean-Patrick LEROUX, Pascal MESNIL, Béatrice BUON, Thierry CLEREMBAUX, Christophe de BALORRE, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Pierre FERARD, Bernard FORGET, Gilles RABACHE, Rémy RILLET, Philippe AUVRAY, Gilles DUJARDIN, Gilles ORY, Michel HEROUIN, Joel BRUNET, Jean-Marie, GOUSSIN, Jean-Yves BOULAY, Christophe BIGNON, Arnaud LANGLOIS, Thierry LAIGRE, Paul VINET, Stelliane BETTEFORT, Michel LERAT, Nicolas BOURGAULT, Roland SELLOS, Philippe GARNIER, Yves RIGOUIN, Didier BOURBAN.
Nombre de collectivités présentes : 24	Formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Nombre total de délégués : 80	Jean-Claude PIVARD, délégué suppléant ne prenant pas part au vote du fait de la présence également du délégué titulaire.
Nombre de délégués présents votants : 35	Jean LAMY
Pouvoirs :4	<u>Excusés :</u>
Délégués représentants 2 collectivités : 2	Christian BARBIER, Jean-Paul MADELAINE, Hervé BORDERIE, Philippe VAN-HOORNE, Xavier GOUTTE, Amale EL KHALEDI, Bruno BOUDON, Paul LANGLOIS, Jean-Philippe BALLOT, Patrick RODHAIN, Bernard SOUL, Josette PORQUET, Christophe LECORDIER, Didier LANGLIN, Bruno PETIT, Jacky ALLEAU.
Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités =35+4+2 = 41	<u>Absents :</u>
	Philippe GRANDIN, Benoit DUBREUIL, André BESNIER, Joseph LAMBERT, Eric MORIN, Frédéric LEVEILLE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Vincent SÉGOUIN, Pascale LEROY, Annette HAMMELIN, Yves GOASDOUE, Bernard MESENGE, Bruno AUVRAY, Sylvain GAUDIN, Jean-Michel LAPIERRE, Jean-Yves MESNIL, Gérard OLIVIER, Gérard BUREL, Anthony FIAULT, Olivier BOULAY, Serge QUELLIER, Xavier SCHNEIDER, Catherine APPERT, Stéphanie GAGET, Raymond HERBRETEAU,
Vote à main levée	<u>Procurations :</u>
	André FOYER donne pouvoir à Christophe de BALORRE Thierry GANIVET donne pouvoir à Joel BRUNET Arnaud LOISEAU donne pouvoir à Michel HEROUIN Laurent POULAIN donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Fin de la séance à 16 :00	<u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET

Objet : Financement d'investissements pour l'amélioration de la qualité de l'eau : Mise en réserve budgétaire pour des aménagements agricoles - Complément aux dispositifs existants dans des secteurs non éligibles au sein des Aires d'Alimentation de Captages (AAC) prioritaires

Contexte et dispositifs d'appui financiers existants

Les phénomènes d'érosion des sols et de transfert par ruissellement de surface constituent une réelle préoccupation vis-à-vis des pollutions diffuses dans les AAC

superficielles. L'apport particulière de matières en suspension et de substances chimiques associées constituent une problématique vis-à-vis des objectifs de qualité de l'eau.

Les leviers d'actions identifiés comme prioritaires sont :

- Les infrastructures paysagères ralentissant les flux hydrauliques et améliorant l'infiltration intra-parcellaire comme qualitatif en réduisant les flux polluant vers le cours d'eau.
- La gestion des flux hydrauliques doux : entretien et protection des fossés et des mares, maintien et protection des berges et de la ripisylve, installation de bassins de décantation, déplacement d'entrées de champs, création de zone tampon ou de bandes enherbées intra-parcellaires...
- La couverture du sol : cultures permanentes et pluriannuelles (notamment prairies avec non-destruction du couvert végétal)

De multiples maîtres d'ouvrage et acteurs territoriaux portent des projets de préservation des milieux aquatiques, maintien et restructuration du bocage, lutte contre l'érosion ou protection de la biodiversité. Leurs champs d'intervention se situent dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la gestion des espaces naturels et infrastructures agroécologiques.

Proposition :

Se doter d'une enveloppe budgétaire de 40 000€/ an pour financer la réalisation de travaux pertinents du point de vue de la qualité de l'eau, dans des AAC prioritaires, lorsqu'aucun dispositif ne couvre le secteur du projet et que l'exploitation ne peut bénéficier d'aide financière ou que celle-ci ne couvre pas plus de 20% du projet.

Les objets éligibles :

- Clôtures et abreuvoirs ;
- Aménagement de ponts légers sur cours d'eau (demi-tube pvc) ;
- Plantations de haies bocagères ;
- Regarnissage et entretien de ripisylve ;
- Réalisation de talus en bordure de cours d'eau ou fossé.

Afin de faciliter les opérations le SDE engagerait les travaux éligibles et ne verserait pas de subventions aux exploitations bénéficiaires.

Chaque dossier fera l'objet d'une étude et analyse par les services du SDE pour sélectionner les dépenses retenues. Le SDE se réserve le droit de refuser une partie des travaux dès lors qu'un poste de dépense exigerait une démarche administrative complexe (Déclaration d'Intérêt Général par exemple) ou ne générerait aucun impact sur la qualité de la ressource en eau.

A noter que le SDE pourra demander une subvention auprès des Agences de l'eau pour ces travaux.

Le règlement de la mise en œuvre de cette opération a été rédigé, il est présenté en annexe n° 4

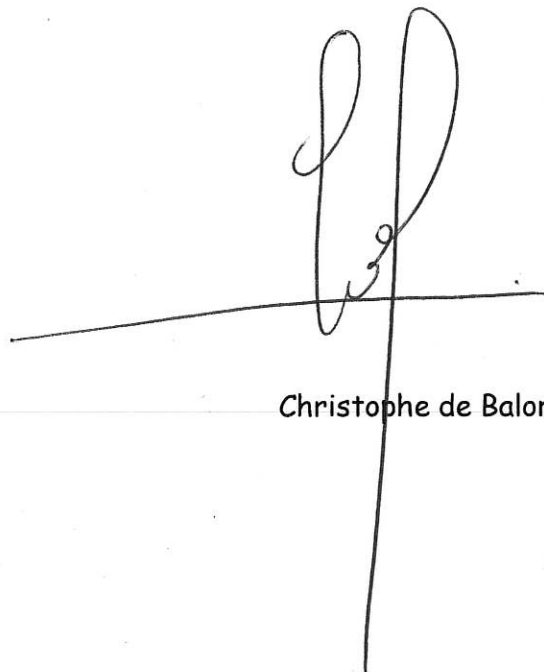
Le Président propose :

- D'inscrire au budget une enveloppe réservataire permettant de soutenir ce type de travaux dans les AAC prioritaires, dès l'année 2026.
- De valider une enveloppe de 40 000 € pour l'année 2026 permettant de soutenir 3 projets ambitieux ou jusqu'à 5 projets de moindre ampleur ;
- De valider le règlement de la mise en œuvre de l'opération ;
- De déléguer au Bureau syndical, la validation des projets.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (41 pour, 0 contre, 0 abstention) décide :

- D'inscrire au budget Chapitre 20 et article 2042- subvention d'équipement aux personnes de droit Privé une enveloppe réservataire permettant de soutenir ce type de travaux dans les AAC prioritaires, dès l'année 2026.
- De valider une enveloppe de 40 000 € pour l'année 2026 permettant de soutenir 3 projets ambitieux ou jusqu'à 5 projets de moindre ampleur ;
- De fixer la durée d'amortissement à 10 ans ;
- De valider le règlement de la mise en œuvre de l'opération ;
- De déléguer au Bureau syndical, la validation des projets.

Fait à Alençon, le 26 février 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' and 'B' intertwined, with a horizontal line crossing through the middle and a vertical line extending downwards from the bottom of the signature.

Christophe de Balorre

Annexe n° 4



REGLEMENT DE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENTS POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

Mise en réserve budgétaire pour des aménagements agricoles – Complément aux dispositifs existants dans des secteurs non éligibles au sein des Aires d’Alimentation de Captages (AAC) ornaies et classés « prioritaires ».

Préambule

Les phénomènes d'érosion des sols et de transfert par ruissellement de surface constituent une réelle préoccupation vis-à-vis des pollutions diffuses dans les AAC superficielles.

Les leviers d'actions identifiés comme prioritaires sont :

- Les infrastructures paysagères ralentissant les flux hydrauliques et améliorant l'infiltration intra-parcellaire comme qualitatif en réduisant les flux polluant vers le cours d'eau.
- La gestion des flux hydrauliques doux : entretien et protection des fossés et des mares, maintien et protection des berges et de la ripisylve, installation de bassins de décantation, déplacement d'entrées de champs, création de zone tampon ou de bandes enherbées intra-parcellaires...
- La couverture du sol : cultures permanentes et pluriannuelles (notamment prairies avec non-destruction du couvert végétal)

Ainsi le SDE souhaite sur les AAC prioritaires, accompagner financièrement les exploitants agricoles qui ne bénéficient pas ou pour d'aides pour mettre en place ces aménagement bénéfiques à la qualité de l'eau.

C'est l'objet de ce règlement.

ARTICLE 1 – OBJET

Instaurer, au sein du budget principal du SDE, une enveloppe annuelle plafonnée à 40 000 € imputation budgétaire inscrite à l'article 2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé du budget principal. Elle est destinée à financer des travaux jugés pertinents au regard de la qualité de l'eau, réalisés dans des Aires d'Alimentation des Captages prioritaires (AAC).

Cette enveloppe serait mobilisée :

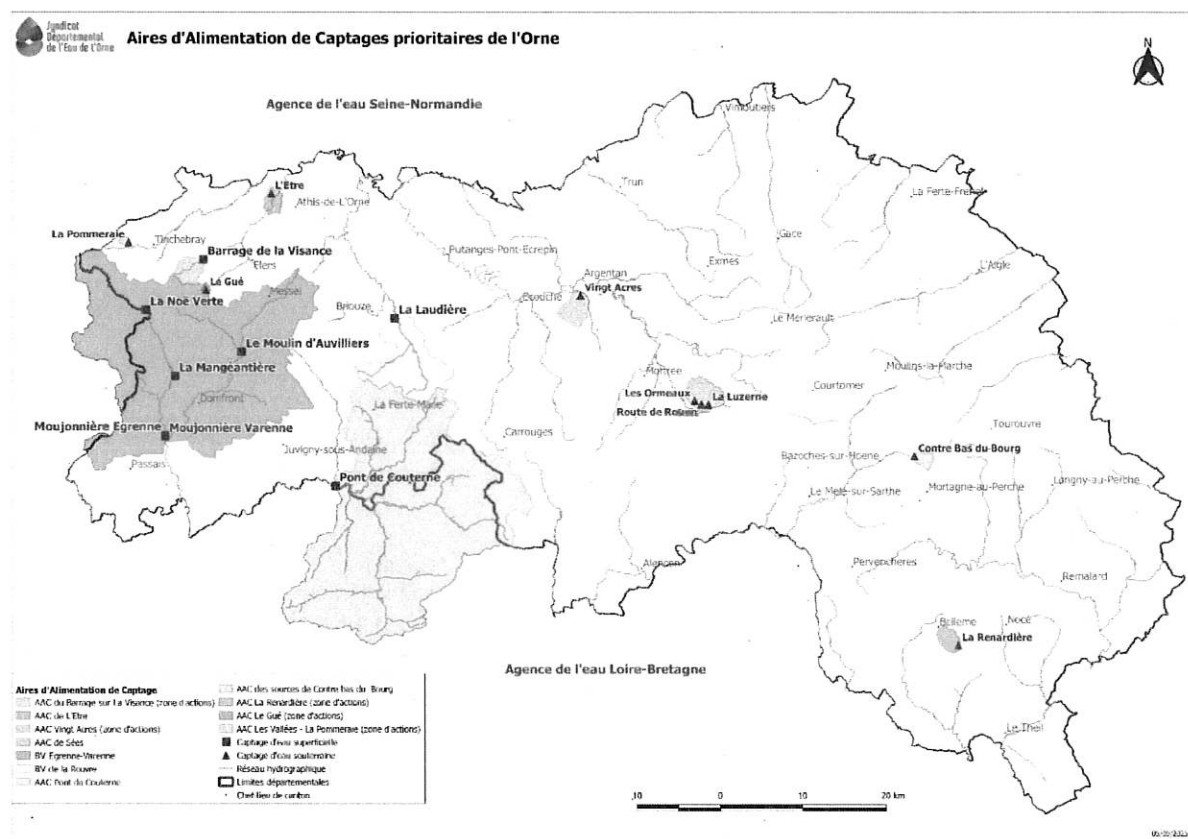
Lorsque l'exploitation agricole ne peut prétendre à aucun autre soutien financier pour le projet, que celui régit par le présent règlement ;

ou lorsque une aide, autre que celle décrite dans le présent règlement, peut- être accordée au projet et que le taux de cette aide ne dépasse pas 20% du montant total du projet.

ARTICLE 2 – BENEFICIAIRES ELIGIBLES

Le dispositif s'adresse aux agriculteurs exerçant à titre principal. Les exploitations agricoles exercées à titre secondaire ne sont pas éligibles au dispositif.

La prise en charge par le SDE est réservée aux exploitations agricoles dont les parcelles se trouvent dans une Aire d'Alimentation de Captage (AAC) prioritaire du Département de l'Orne, dont voici la carte :



ARTICLE 3 – TAUX DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR LE SDE

Le taux de prise en charge par le SDE est compris entre 80% (lorsque l'agriculteur bénéficie d'une aide extérieure couvrant 20% du projet) et 100% (lorsqu'aucune autre aide financière n'est mobilisable).

ARTICLE 4 – LES MODALITES DE VERSEMENT

Le SDE pourra solliciter une subvention auprès des Agences de l'eau pour le financement de ces travaux.

Afin de faciliter la réalisation des opérations, le SDE pourra prendre en charge tout ou partie des travaux éligibles et ne pas verser directement de subventions aux exploitations bénéficiaires.

ARTICLE 5 – CONDITIONS ET NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES

5.1 Conditions requises

Pour qu'une intervention soit possible :

- L'agriculteur doit avoir contacté le SDE et un rendez-vous doit avoir été réalisé afin d'évaluer la pertinence du projet au regard de la qualité de l'eau et monter le dossier technique qui sera présenté au Bureau Syndical ;
- L'exploitation doit être située dans une AAC prioritaire et la majorité du parcellaire concerné par le projet doit se trouver à proximité immédiate de cours d'eau ;
- Le projet de l'exploitation ne doit pas être inscrit dans un dispositif existant, tel que le programme rivière ou le programme bocage, porté par une collectivité, un syndicat, un gestionnaire de site naturel ou une structure intercommunautaire compétente ;
- L'exploitation ne doit pas pouvoir bénéficier d'un financement dans le cadre de l'aide aux petits investissements du Conseil Départemental de l'Orne, ni d'un financement de la Région Normandie couvrant au total pour ces deux aides plus de 20% du projet (à justifier par une attestation sur l'honneur) ;
- Aucun autre dispositif de financement ponctuel ne doit exister au moment de la sollicitation du SDE (à justifier par une attestation sur l'honneur).

Une fiche technique, détaillant l'ensemble de ces éléments, sera élaborée par les services du SDE et constituera une des pièces du dossier.

Le SDE se réserve le droit de refuser certains travaux dès lors qu'un poste de dépense nécessite une démarche administrative complexe (par exemple, une Déclaration d'Intérêt Général) ou s'il n'a pas d'impact sur la qualité de la ressource en eau.

5.2 Nature des dépenses éligibles :

- Clôtures et abreuvoirs ;
- Aménagement de ponts légers sur cours d'eau (demi-tube pvc) ;
- Plantations de haies bocagères ;
- Regarnissage et entretien de ripisylve ;
- Réalisation de talus en bordure de cours d'eau ou fossé.

Le montant des investissements éligibles par exploitation agricole est :

- A minima supérieur à 1 000 € HT
- Le plafond des dépenses éligibles est au maximum de 15 000 € HT.

A ce montant d'aides éligibles s'appliquera un taux d'aide indiqué à l'article 3

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

- Entretien des aménagements financés par le SDE pendant une durée d'au moins dix ans ;
- Entretien et maintien des haies et clôtures sur les parcelles concernées par les aménagements ;
- Autoriser les agents du SDE à constater l'état des aménagements et des parcelles pendant les dix années suivant le paiement de la dernière facture par le SDE.

Ces engagements feront l'objet d'un document daté et signé, portant la mention « *lu et approuvé* » par le ou les bénéficiaires(s), dans le cadre d'une exploitation agricole sous forme de sociétaire.

ARTICLE 7 – INSTRUCTION ET DECISION D'ATTRIBUTION

L'instruction des dossiers est réalisée par les services du SDE.

Les pièces constitutives du dossier sont :

- Fiche technique de présentation du projet (article 4)
- Fiche d'engagement du bénéficiaire (article 5)
- Attestation sur l'honneur du ou des bénéficiaires, indiquant qu'il(s) ne bénéficie(nt) pas d'un autre financement pour ce projet ou que le taux de financement ne dépasse pas 20 % (article 4).
- Devis détaillés des différents aménagements prévus.

Chaque dossier complet fera l'objet d'un accusé de réception, sur la base de la date de complétude, les services du SDE auront un délai maximum de 3 mois pour instruire le dossier, puis il fera l'objet d'une présentation au Bureau Syndical.

Si l'avis est favorable, les travaux pourront être engagés, un courrier sera adressé en ce sens au bénéficiaire.

Si l'avis du Bureau est négatif, le bénéficiaire recevra un courrier avec le ou les motifs du refus.

Si le dossier n'est pas complet, le demandeur recevra un courrier lui indiquant les pièces à fournir et le délai d'envoi au SDE.

ARTICLE 8 – PROCEDURE DE CONTROLE DES ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le SDE est habilité à contrôler le site ayant reçu un financement.

L'exploitant de la ou des parcelles est systématiquement informé du passage d'un agent du SDE par un appel téléphonique, lui précisant le jour l'heure approximative de son passage.

Après le passage d'un agent du SDE sur le site du bénéficiaire pour constater l'état des aménagements, haies et clôtures, un Procès-Verbal (PV) sera établi, incluant des photographies.

Le bénéficiaire, ou l'un des gérants dans le cadre d'une exploitation agricole sous forme sociétaire, devra **commenter l'état des lieux** et **signer le PV**.

En cas de mauvais entretien constaté, le PV indiquera les travaux pour remettre en état, les responsabilités du bénéficiaire et les délais de réalisation.

A l'issue de ce délai, une nouvelle visite sera effectuée pour vérifier l'entretien réalisé.

Si les travaux n'ont pas été effectués dans les délais, un nouveau PV sera établi, accompagné d'une demande de remboursement d'une partie du montant des travaux engagés par le SDE, selon les taux définis à l'article 9. Un mandat administratif sera alors émis au nom du bénéficiaire.

ARTICLE 9 – NON-RESPECT DES OBLIGATIONS ET REMBOURSEMENT

En cas de non-respect des obligations prévues par le bénéficiaire (article 6), le SDE se réserve le droit de demander le remboursement des dépenses engagées.

Le montant à rembourser sera calculé en fonction des dépenses engagées par le SDE et de l'ampleur du manquement constaté.

Le remboursement devra être effectué dans un délai d'un mois à compter de la réception de la notification de remboursement, émise par mandat administratif.

Délai de non-respect des engagements du bénéficiaire	Taux de remboursement des dépenses engagées par le SDE
Moins de 3 ans	70 %
3 à 6 ans	50 %
6 à 8 ans	30 %

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend relatif au remboursement, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

A défaut de résolution amiable, le litige sera soumis au Tribunal administratif de Caen, soit via la plateforme « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : *3, rue Arthur Leduc, 14050 Caen, CEDEX 4.*

ARTICLE 11 – DATE D'APPLICATION

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} mars 2026, après avoir été approuvé par le comité syndical du SDE le 26 février 2026.

Séance du 26 février 2026

<p>Date de convocation 13/02/2026</p>	<p>Le vingt-six février deux mille vingt-six à 14 :43, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouvès, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.</p>
<p>Nombre de collectivités adhérentes : 34</p> <p>Quorum : 18</p>	<p><u>Etaient présents :</u> Guy BAGLIN, Jacques TRUILLET, Denis MOUSSET, Jean-Claude PIVARD, Patrick COUSIN, Romain DUBOIS, Jean-Patrick LEROUX, Pascal MESNIL, Béatrice BUON, Thierry CLEREMBAUX, Christophe de BALORRE, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Pierre FERARD, Bernard FORGET, Gilles RABACHE, Rémy RILLET, Philippe AUVRAY, Gilles DUJARDIN, Gilles ORY, Michel HEROUIN, Joel BRUNET, Jean-Marie, GOUSSIN, Jean-Yves BOULAY, Christophe BIGNON, Arnaud LANGLOIS, Thierry LAIGRE, Paul VINET, Stelliane BETTEFORT, Michel LERAT, Nicolas BOURGAULT, Roland SELLOS, Philippe GARNIER, Yves RIGOUIN, Didier BOURBAN.</p> <p>Formant la majorité des collectivités membres en exercice. Jean-Claude PIVARD, délégué suppléant ne prenant pas part au vote du fait de la présence également du délégué titulaire.</p>
<p>Nombre de collectivités présentes : 24</p> <p>Nombre total de délégués : 80</p> <p>Nombre de délégués présents votants : 35</p> <p>Pouvoirs : 4</p> <p>Délégués représentants 2 collectivités : 2</p>	<p>Jean LAMY</p> <p><u>Excusés :</u> Christian BARBIER, Jean-Paul MADELAINE, Hervé BORDERIE, Philippe VAN-HOORNE, Xavier GOUTTE, Amale EL KHALEDI, Bruno BOUDON, Paul LANGLOIS, Jean-Philippe BALLOT, Patrick RODHAIN, Bernard SOUL, Josette PORQUET, Christophe LECORDIER, Didier LANGLIN, Bruno PETIT, Jacky ALLEAU.</p>
<p>Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités =35+4+2 = 41</p>	<p><u>Absents :</u> Philippe GRANDIN, Benoit DUBREUIL, André BESNIER, Joseph LAMBERT, Eric MORIN, Frédéric LEVEILLE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Vincent SEGOUIN, Pascale LEROY, Annette HAMMELIN, Yves GOASDOUE, Bernard MESENGE, Bruno AUVRAY, Sylvain GAUDIN, Jean-Michel LAPIERRE, Jean-Yves MESNIL, Gérard OLIVIER, Gérard BUREL, Anthony FIAULT, Olivier BOULAY, Serge QUELLIER, Xavier SCHNEIDER, Catherine APPERT, Stéphanie GAGET, Raymond HERBRETEAU,</p>
<p>Vote à main levée</p>	<p><u>Procurations :</u> André FOYER donne pouvoir à Christophe de BALORRE Thierry GANIVET donne pouvoir à Joel BRUNET Arnaud LOISEAU donne pouvoir à Michel HEROUIN Laurent POULAIN donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN</p>
<p>Fin de la séance à 16 :00</p>	<p><u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET</p>

Objet : Budget Supplémentaire 2026 du budget annexe : « production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation »

Plan Pluriannuel d'investissement :

L'article 2D des statuts confère au SDE : la « Maitrise d'ouvrage et l'exploitation de la sécurisation de la production en eau potable pour trois projet expérimentaux ».

Ainsi le SDE61 assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet pilote de « sécurisation », identifié dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), voté en Comité syndical.

Le SDE61 assure de manière expérimentale la maîtrise d'ouvrage de trois projets identifiés dans le PPI précité.

A ce titre, uniquement sur demande des collectivités candidates à l'expérimentation et après acceptation du Comité syndical, le SDE61 exerce les compétences production, transport et stockage d'eau uniquement pour les ouvrages de sécurisation en lien avec l'expérimentation. Le Comité syndical du 21 octobre a instauré la création d'un budget annexe pour cette maîtrise d'ouvrage et exploitation.

Ainsi le Président indique que le SIAEP du Pays d'Auge Ornaïs a demandé au SDE de mettre en œuvre sa sécurisation via les forages des Costières et de la Hactière et lui transfère ses compétences conformément à l'article 2D des statuts du SDE.

Ainsi le Président propose le PPI ci-dessous, qui consiste en la mise en service du forage des Costières sur la commune de Neuville sur Touques et son raccordement via une canalisation à l'usine de traitement de Blanc Buisson propriété du SIAEP. Ainsi que la mise en service du Forage de la Hactière sur la commune de Ticheville, la création d'une usine de traitement de l'eau avec déferrisation et le transfert de l'eau traitée vers les châteaux d'eau de tête de la Hamelinée au Bosc-Renoult et celui de Cote de Gacé à Vimoutiers.

Le Président indique également que des subventions seront sollicitées auprès du Conseil départemental de l'Orne et de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Tableau du Plan Pluriannuel d'Investissement

SPA0 - Costières et Hactière CS du 26 février 2026												
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	TOTAL
Dépenses	Etudes	31 000,00 €	- €	100 000,00 €	300 000,00 €							431 000,00 €
	Travaux	500 000,00 €	- €	3 400 000,00 €								3 900 000,00 €
	Maîtrise d'œuvre	38 525,00 €	- €	170 000,00 €								208 525,00 €
	Aléas	50 000,00 €	- €	340 000,00 €								390 000,00 €
	Total Dépenses	619 525,00 €	- €	4 010 000,00 €	300 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 929 525,00 €
Recettes	Subventions	71 343,00 €	225 320,00 €	460 800,00 €	1 474 200,00 €	200 000,00 €						2 431 663,00 €
	Autofinancement	342 862,00 €		2 155 000,00 €								2 497 862,00 €
	Total Recettes	414 205,00 €	225 320,00 €	2 615 800,00 €	1 474 200,00 €	200 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	4 929 525,00 €

Budget Supplémentaire 2026 du budget annexe « Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation »

Le budget supplémentaire 2026 du budget annexe qui est soumis à votre approbation fait apparaître, en fonctionnement, un montant total équilibré en recettes et en dépenses de 684 505,00 €.

Le budget supplémentaire 2026 du budget annexe qui est soumis à votre approbation fait apparaître, en investissement, un montant total équilibré en recettes et en dépenses de 753 731,00 €.

Le budget supplémentaire 2026 du budget annexe « production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation » qui a été présenté lors de ce Comité est en annexe n°5.


Afin de sécuriser cette opération une convention entre le SDE et le SIAEP du Pays d'Auge Ornaïs est proposé à la signature. Elle décrit d'une part les conditions de mise œuvre du projet de sécurisation du SIAEP par le SDE maître d'Ouvrage et d'autre part les engagements, conditions dans lesquels le SIAEP du Pays d'Auge Ornaïs achètera de l'eau au SDE.

Cette convention décrit les modalités de mise œuvre des avenants, afin de fluidifier et faciliter la mise en œuvre de ces avenants, le Président propose que l'approbation de la signature des avenants à ce type de convention et ce pour les 3 projets expérimentaux soit soumis à la validation du Bureau syndical qui a en charge le suivi de ces projets.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (41 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention),

- Accepte la demande du SIAEP du Pays d'Auge Ornaïs de confier au SDE la maîtrise d'ouvrage de sa sécurisation par la mise en service et l'exploitation des forages des Costières et de la Hactière et de l'usine de traitement la Hactière à Ticheville, conformément à l'article 2D des statuts du SDE.
- Approuve le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui a été présenté,
- Approuve le budget supplémentaire 2026 du Budget annexe présenté, qui est en annexe n°5
- Autorise le Président à signer une convention avec le SIAEP du Pays d'Auge Ornaïs décrivant les conditions de mise œuvre du projet de sécurisation du SIAEP par le SDE, maître d'Ouvrage et les engagements, conditions dans lesquels le SIAEP du Pays d'Auge Ornaïs achètera de l'eau au SDE.
- Délègue au bureau syndical la signature des avenants des conventions en lien avec les 3 projets expérimentaux.

Fait à Alençon, le 26 février 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de Balorre

Séance du 26 février 2026

<p>Date de convocation 13/02/2026</p> <p>Nombre de collectivités adhérentes : 34</p> <p>Quorum : 18</p> <p>Nombre de collectivités présentes : 24</p> <p>Nombre total de délégués : 80</p> <p>Nombre de délégués présents votants : 35</p> <p>Pouvoirs : 4</p> <p>Délégués représentants 2 collectivités : 2</p> <p>Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités = 35+4+2 = 41</p> <p>Vote à main levée</p> <p>Fin de la séance à 16 :00</p>	<p>Le vingt-six février deux mille vingt-six à 14 :43, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouvès, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.</p> <p><u>Etaient présents :</u> Guy BAGLIN, Jacques TRUILLET, Denis MOUSSET, Jean-Claude PIVARD, Patrick COUSIN, Romain DUBOIS, Jean-Patrick LEROUX, Pascal MESNIL, Béatrice BUON, Thierry CLEREMBAUX, Christophe de BALORRE, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Pierre FERARD, Bernard FORGET, Gilles RABACHE, Rémy RILLET, Philippe AUVRAY, Gilles DUJARDIN, Gilles ORY, Michel HEROUIN, Joel BRUNET, Jean-Marie, GOUSSIN, Jean-Yves BOULAY, Christophe BIGNON, Arnaud LANGLOIS, Thierry LAIGRE, Paul VINET, Stelliane BETTEFORT, Michel LERAT, Nicolas BOURGAULT, Roland SELLOS, Philippe GARNIER, Yves RIGOUIN, Didier BOURBAN.</p> <p>Formant la majorité des collectivités membres en exercice. Jean-Claude PIVARD, délégué suppléant ne prenant pas part au vote du fait de la présence également du délégué titulaire. Jean LAMY</p> <p><u>Excusés :</u> Christian BARBIER, Jean-Paul MADELAINE, Hervé BORDERIE, Philippe VAN-HOORNE, Xavier GOUTTE, Amale EL KHALEDI, Bruno BOUDON, Paul LANGLOIS, Jean-Philippe BALLOT, Patrick RODHAIN, Bernard SOUL, Josette PORQUET, Christophe LECORDIER, Didier LANGLIN, Bruno PETIT, Jacky ALLEAU.</p> <p><u>Absents :</u> Philippe GRANDIN, Benoit DUBREUIL, André BESNIER, Joseph LAMBERT, Eric MORIN, Frédéric LEVEILLE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Vincent SEGOIN, Pascale LEROY, Annette HAMMELIN, Yves GOASDOUE, Bernard MESENGE, Bruno AUVRAY, Sylvain GAUDIN, Jean-Michel LAPIERRE, Jean-Yves MESNIL, Gérard OLIVIER, Gérard BUREL, Anthony FIAULT, Olivier BOULAY, Serge QUELLIER, Xavier SCHNEIDER, Catherine APPERT, Stéphanie GAGET, Raymond HERBRETEAU,</p> <p><u>Procurations :</u> André FOYER donne pouvoir à Christophe de BALORRE Thierry GANIVET donne pouvoir à Joel BRUNET Arnaud LOISEAU donne pouvoir à Michel HEROUIN Laurent POULAIN donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN</p> <p><u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET</p>
--	--

Objet : Autorisations de programme du Budget supplémentaire du Budget principal 2026.

Le Président indique qu'il est nécessaire de détailler les autorisations de programme et de délibérer, voici la proposition de mise en œuvre au volet dépenses et recettes :

Dépenses :

Collectivités	Dépenses MOD PPC				
	Total 2024 à 2026	RAR	budget 2025 Montant HT	à inscrire au budget supplémentaire 2026 Montant HT	à inscrire au budget supplémentaire 2026 TTC
4581135- EX SIAEP de Gacé (4 captages)- SPAO	66 430,00 €	48 200,00 €	48 200,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €
4581136- Cdc tinchebray interco (F.Noé-Verte)	20 648,00 €	15 900,00 €	15 900,00 €	4 500,00 €	5 400,00 €
4581137-Flers agglo (la Forge)	38 293,00 €	26 800,00 €	26 800,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
4581139-SIAEP de Marchainville (La Butte aux Frileux)	21 000,00 €	12 520,00 €	12 520,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €
4581140-Flers agglo (indemnités à visance)	31 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €
4581141-Flers agglo (indemnités Val de Breuil)	23 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	16 800,00 €
4581142-CUA indemnités (La Cour)	15 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €
4581143-Cdc Domfront Tinchebray interco (Pommerale Vallée)	18 500,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €	15 120,00 €
4581144-SIAEP Val d'Ecouvès (Colombel)	30 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	7 000,00 €	8 400,00 €
4581145-Vimoutiers (le Home Cutesson et Millaubourg)	30 000,00 €	22 800,00 €	22 800,00 €	7 500,00 €	9 000,00 €
4581149- SIAEP de la Trigardière - la Clouterie	- €		7 000,00 €	7 000,00 €	8 400,00 €
4581150-Flers agglo Roullerie- Flers Agglo	- €		10 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL	293 871,00 €	192 820,00 €	209 820,00 €	95 600,00 €	114 720,00 €

Dépenses- MOD ressources	Montant TTC Budget BP 2026	Montant TTC Budget BS 2026	Montant TTC Budget BP + BS 2026	Montant TTC Budget 2027	Montant estimé pour la collectivité	Total autorisation de programme 2025-2027
4581401 - Réhabilitation - Blanc Buisson - Forage AEP	300 000,00 €	- 300 000,00 €	- €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
4581402 - Réhabilitation - Louvoy - Forage AEP	120 000,00 €	- €	120 000,00 €		120 000,00 €	120 000,00 €
4581403 - Réhabilitation - les Ormeaux - source de l'Orne	240 000,00 €	- €	240 000,00 €		240 000,00 €	240 000,00 €
4581405 - Réhabilitation - Brocteux - Forage AEP	120 000,00 €	- €	120 000,00 €		120 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL	780 000,00 €	- 300 000,00 €	480 000,00 €	300 000,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €

Recettes :

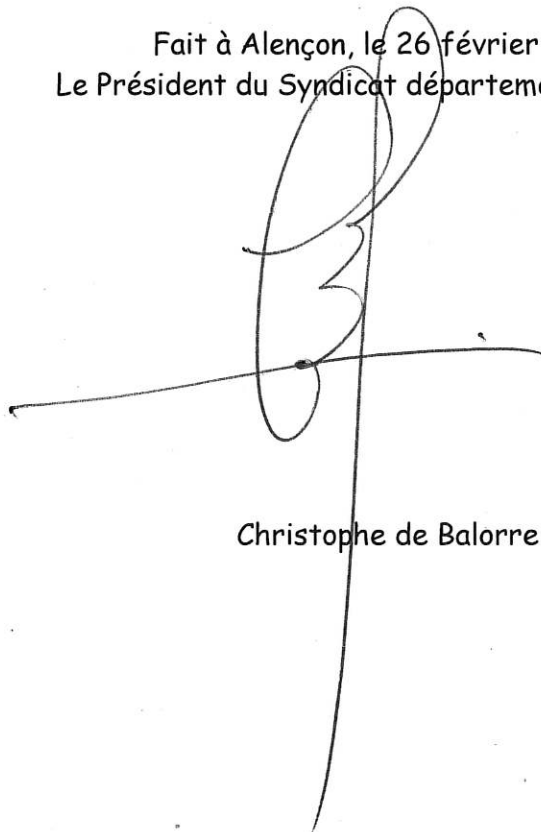
Collectivités	Recettes MOD PPC						
	Total 2024 à 2026	RAR	budget 2025 Montant HT	à inscrire au budget supplémentaire 2026 Montant HT	% estimé de subvention	Montant estimé pour la collectivité	à inscrire au budget Supplémentaire 2026 TTC
4581135- EX SIAEP de Gacé (4 captages)- SPAO	66 430,00 €	48 200,00 €	48 200,00 €	10 000,00 €	80%	2 000,00 €	12 000,00 €
4581136- Cdc tinchebray interco (F.Noé-Verte)	20 648,00 €	15 900,00 €	15 900,00 €	4 500,00 €	80%	900,00 €	5 400,00 €
4581137-Flers agglo (la Forge)	38 293,00 €	26 800,00 €	26 800,00 €	5 000,00 €	80%	1 000,00 €	6 000,00 €
4581139-SIAEP de Marchainville (La Butte aux Frileux)	21 000,00 €	12 520,00 €	12 520,00 €	4 000,00 €	60%	1 600,00 €	4 800,00 €
4581140-Flers agglo (indemnités à visance)	31 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	10 000,00 €	80%	2 000,00 €	12 000,00 €
4581141-Flers agglo (indemnités Val de Breuil)	23 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	80%	2 800,00 €	16 800,00 €
4581142-CUA indemnités (La Cour)	15 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	4 000,00 €	60%	1 600,00 €	4 800,00 €
4581143-Cdc Domfront Tinchebray interco (Pommeraiie Vallée)	18 500,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €	80%	2 520,00 €	15 120,00 €
4581144-SIAEP Val d'Ecouvès (Colombel)	30 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	7 000,00 €	60%	2 800,00 €	8 400,00 €
4581145-Vimoutiers (le Home Cutesson et Millaubourg)	30 000,00 €	22 800,00 €	22 800,00 €	7 500,00 €	80%	1 500,00 €	9 000,00 €
4581149- SIAEP de la Trigardière - la Clouterie	- €		7 000,00 €	7 000,00 €	80%	1 400,00 €	8 400,00 €
4581150-Flers agglo Roullerie- Flers Agglo	- €		10 000,00 €	10 000,00 €	80%	2 000,00 €	12 000,00 €
TOTAL	293 871,00 €	192 820,00 €	209 820,00 €	95 600,00 €	73 480,00 €	22 120,00 €	114 720,00 €

Recettes- MOD ressources	Montant TTC Budget BP 2026	Montant TTC Budget BS 2026	Montant TTC Budget BP + BS 2026	Montant TTC Budget 2027	Montant estimé pour la collectivité	Total l'autorisation de programme 2025-2027
4582401 - Réhabilitation - Blanc Buisson - Forage AEP	300 000,00 €	- 300 000,00 €	- €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
4582402 - Réhabilitation - Louvoy - Forage AEP	120 000,00 €	- €	120 000,00 €		120 000,00 €	120 000,00 €
4582403 - Réhabilitation - les Ormeaux - source de l'Orne	240 000,00 €	- €	240 000,00 €		240 000,00 €	240 000,00 €
4582404 - Réhabilitation - Les costières - Bassin de l'Huisne	réalisé en AMO			- €	- €	- €
4582405 - Réhabilitation - Brocteux - Forage AEP	120 000,00 €	- €	120 000,00 €		120 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL	780 000,00 €	- 300 000,00 €	480 000,00 €	300 000,00 €	780 000,00 €	780 000,00 €

Le Président propose de valider les autorisations de programme du budget supplémentaire 2026 du budget Principal, qui sont présentées ci-dessus.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (41 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention), approuve les autorisations de programme exposées ci-dessus.

Fait à Alençon, le 26 février 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' and 'B' intertwined, with a horizontal line crossing through the middle and a long vertical line extending downwards from the bottom of the signature.

Christophe de Balorre

Séance du 26 février 2026

Date de convocation 13/02/2026	Le vingt-six février deux mille vingt-six à 14 :43, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouvès, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.
Nombre de collectivités adhérentes : 34	<u>Etaient présents :</u> Guy BAGLIN, Jacques TRUILLET, Denis MOUSSET, Jean-Claude PIVARD, Patrick COUSIN, Romain DUBOIS, Jean-Patrick LEROUX, Pascal MESNIL, Béatrice BUON, Thierry CLEREMBAUX, Christophe de BALORRE, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Pierre FERARD, Bernard FORGET, Gilles RABACHE, Rémy RILLET, Philippe AUVRAY, Gilles DUJARDIN, Gilles ORY, Michel HEROUIN, Joel BRUNET, Jean-Marie, GOUSSIN, Jean-Yves BOULAY, Christophe BIGNON, Arnaud LANGLOIS, Thierry LAIGRE, Paul VINET, Stelliane BETTEFORT, Michel LERAT, Nicolas BOURGAULT, Roland SELLOS, Philippe GARNIER, Yves RIGOUIN, Didier BOURBAN.
Quorum : 18	Formant la majorité des collectivités membres en exercice.
Nombre de collectivités présentes : 24	Jean-Claude PIVARD, délégué suppléant ne prenant pas part au vote du fait de la présence également du délégué titulaire.
Nombre total de délégués : 80	Jean LAMY
Nombre de délégués présents votants : 35	<u>Excusés :</u> Christian BARBIER, Jean-Paul MADELAINE, Hervé BORDERIE, Philippe VAN-HOORNE, Xavier GOUTTE, Amale EL KHALEDI, Bruno BOUDON, Paul LANGLOIS, Jean-Philippe BALLOT, Patrick RODHAIN, Bernard SOUL, Josette PORQUET, Christophe LECORDIER, Didier LANGLIN, Bruno PETIT, Jacky ALLEAU.
Pouvoirs : 4	<u>Absents :</u> Philippe GRANDIN, Benoit DUBREUIL, André BESNIER, Joseph LAMBERT, Eric MORIN, Frédéric LEVEILLE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Vincent SEGOUIN, Pascale LEROY, Annette HAMMELIN, Yves GOASDOUE, Bernard MESENGE, Bruno AUVRAY, Sylvain GAUDIN, Jean-Michel LAPIERRE, Jean-Yves MESNIL, Gérard OLIVIER, Gérard BUREL, Anthony FIAULT, Olivier BOULAY, Serge QUELLIER, Xavier SCHNEIDER, Catherine APPERT, Stéphanie GAGET, Raymond HERBRETEAU,
Délégués représentants 2 collectivités : 2	<u>Procurations :</u> André FOYER donne pouvoir à Christophe de BALORRE Thierry GANIVET donne pouvoir à Joel BRUNET Arnaud LOISEAU donne pouvoir à Michel HEROUIN Laurent POULAIN donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités = 35+4+2 = 41	<u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET
Vote à main levée	
Fin de la séance à 16 :00	

Objet : recours à l'emprunt pour le budget annexe « production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage sécurisation » et demandes de subventions

VU l'article L.2121-29 du CGCT qui fixe les attributions du conseil municipal.

VU le Budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Production d'eau » qui fait apparaître, parmi les recettes d'investissement, un emprunt de 342 862 € pour équilibrer la section d'investissement ;

VU le Budget supplémentaire 2026 du budget annexe « Production d'eau » qui fait apparaître, parmi les recettes d'investissement une subvention de l'agence de l'eau Seine Normandie de 71 343,00 €

Sachant que le programme pluriannuel d'investissement du budget met en évidence un besoin de financement jusqu'en 2028 sur le projet de sécurisation du SPAO, selon l'état d'avancement des travaux anticipé à date, portant le besoin d'emprunt à 2 497 862 €.

D'autre part sur la totalité de travaux et études de la mise en service des forages des Costières et de la Hactière, le SDE peut solliciter des subventions auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie et du Conseil départemental sur la base du PPI approuvé au cours de ce Comité syndical du 26/02/2026, elles sont estimées actuellement à un total de 2 431 663,00 €

CONSIDERANT les consultations bancaires à réaliser pour signer le contrat d'emprunt aux meilleures conditions.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (41 pour, 0 contre, 0 abstention) :

APPROUVE le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches afin de rechercher les conditions d'emprunt les meilleures sur les bases suivantes :

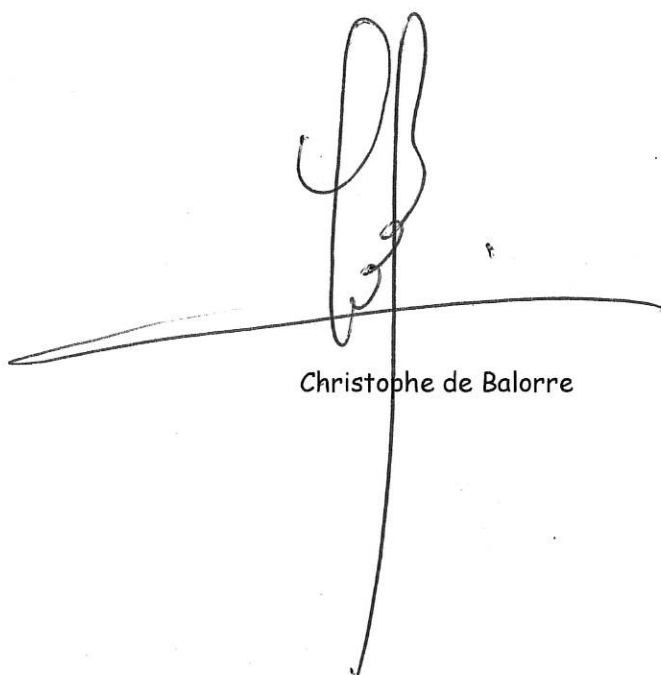
Emprunt à souscrire

- Montant du capital emprunté : 342 862 €
- Préfinancement : NON
- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : base livret A + 0.5 % soit $1.5 + 0,5 = 2,0$ %
- Modalité de révision : Simple révision
- Taux de progressivité de l'échéance : 0%
- Modalités d'amortissement : trimestrielles
- Profil d'amortissement : amortissement prioritaire
- Conditions de remboursement normal et anticipé
- Commission d'instruction : 0,06 %
- Pénalité de dédit : 1%
- Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
- Typologie Gissler : 1A

DONNE délégation et autorise le Président à signer l'offre et le contrat de prêt, ainsi que de réaliser les actes de gestion utiles y afférents.

D'AUTORISER le Président à solliciter le Conseil départemental et l'agence de l'eau Seine-Normandie pour des subventions pour la mise en service des Costières et de la Hactière et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Fait à Alençon, le 26 février 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de Balorre

Séance du 26 février 2026

<p>Date de convocation 13/02/2026</p>	<p>Le vingt-six février deux mille vingt-six à 14 :43, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouves, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.</p>
<p>Nombre de collectivités adhérentes : 34</p>	<p><u>Etaient présents :</u></p>
<p>Quorum : 18</p>	<p><i>Guy BAGLIN, Jacques TRUILLET, Denis MOUSSET, Jean-Claude PIVARD, Patrick COUSIN, Romain DUBOIS, Jean-Patrick LEROUX, Pascal MESNIL, Béatrice BUON, Thierry CLEREMBAUX, Christophe de BALORRE, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Pierre FERARD, Bernard FORGET, Gilles RABACHE, Rémy RILLET, Philippe AUVRAY, Gilles DUJARDIN, Gilles ORY, Michel HEROUIN, Joel BRUNET, Jean-Marie, GOUSSIN, Jean-Yves BOULAY, Christophe BIGNON, Arnaud LANGLOIS, Thierry LAIGRE, Paul VINET, Stelliane BETTEFORT, Michel LERAT, Nicolas BOURGAULT, Roland SELLOS, Philippe GARNIER, Yves RIGOUIN, Didier BOURBAN.</i></p>
<p>Nombre de collectivités présentes : 24</p>	<p>Formant la majorité des collectivités membres en exercice.</p>
<p>Nombre total de délégués : 80</p>	<p><i>Jean-Claude PIVARD, délégué suppléant ne prenant pas part au vote du fait de la présence également du délégué titulaire.</i></p>
<p>Nombre de délégués présents votants : 35</p>	<p><u>Excusés :</u></p>
<p>Pouvoirs : 4</p>	<p><i>Christian BARBIER, Jean-Paul MADELAINE, Hervé BORDERIE, Philippe VAN-HOORNE, Xavier GOUTTE, Amale EL KHALEDI, Bruno BOUDON, Paul LANGLOIS, Jean-Philippe BALLOT, Patrick RODHAIN, Bernard SOUL, Josette PORQUET, Christophe LECORDIER, Didier LANGLIN, Bruno PETIT, Jacky ALLEAU.</i></p>
<p>Délégués représentants 2 collectivités : 2</p>	<p><u>Absents :</u></p>
<p>Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2</p>	<p><i>Philippe GRANDIN, Benoit DUBREUIL, André BESNIER, Joseph LAMBERT, Eric MORIN, Frédéric LEVEILLE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Vincent SEGOIN, Pascale LEROY, Annette HAMMELIN, Yves GOASDOUE, Bernard MESENGE, Bruno AUVRAY, Sylvain GAUDIN, Jean-Michel LAPIERRE, Jean-Yves MESNIL, Gérard OLIVIER, Gérard BUREL, Anthony FIAULT, Olivier BOULAY, Serge QUELLIER, Xavier SCHNEIDER, Catherine APPERT, Stéphanie GAGET, Raymond HERBRETEAU,</i></p>
<p>collectivités = 35+4+2 = 41</p>	<p><u>Procurations :</u></p>
<p>Vote à main levée</p>	<p><i>André FOYER donne pouvoir à Christophe de BALORRE Thierry GANIVET donne pouvoir à Joel BRUNET Arnaud LOISEAU donne pouvoir à Michel HEROUIN Laurent POULAIN donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN</i></p>
<p>Fin de la séance à 16 :00</p>	<p><u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET</p>

Objet : Etat des effectifs du Personnel

Le Président indique que les collectivités et établissements doivent pour des raisons de légalité et de bonne prévision budgétaire disposer de documents retraçant l'ensemble des emplois créés au sein de la structure.

Il présente les différents effectifs de personnel suivant le statut et le type de contrat ou d'employeurs et des mises à disposition.

Les agents employés directement et pour des emplois permanents par le SDE :

EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF tableau des emplois du SDE	Emplois budgétaires CS		Effectifs pourvus		
			26 02 2026		Titulaires	Contractuels	Total
			Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet			
<u>Filière Technique :</u>							
Ingénieurs	A	6	5	1	1	1 CDI 3 CDD	5
Techniciens	B	4	2			1 CDD	1
Apprentis		1	1				1
Total agents employés par le SDE		11	8	1	1	5	7

Agents mis à disposition par le Conseil départemental :

Filière Technique - mis à disposition par le Conseil départemental							
Ingénieurs	A		1	1	1	1 CDD	2
Techniciens	B		1	1	1	1 CDI	2
Filière administrative - mis à disposition par le Conseil départemental							
Attaché	A		1			1 CDD	1
Adjoint administratif	C			1	1		1
Total agents mis à disposition par le CD61			3	3	3	3	6

Agents mis à disposition par le Centre de Gestion :

Filière technique - mise à disposition par le Centre de Gestion							
Ingénieurs	A		2			2 CDD	2

Ensemble des agents travaillant au SDE :

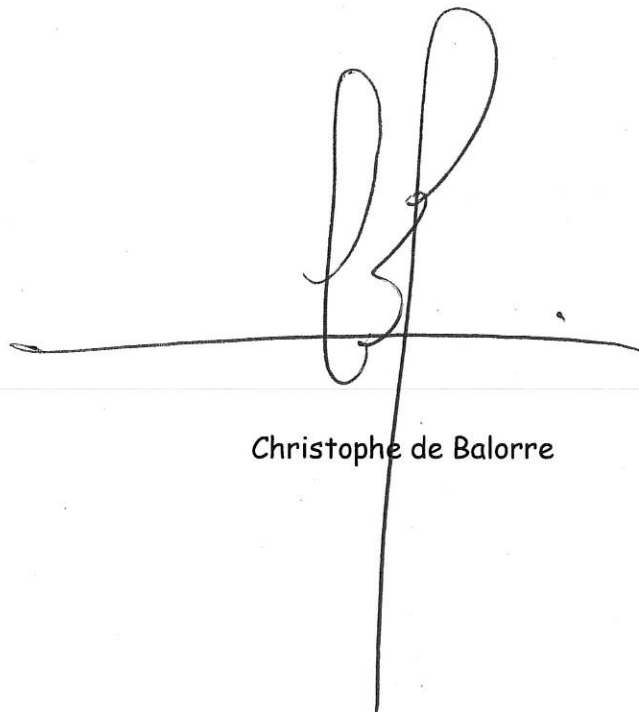
Total des agents travaillant au SDE							
<u>Filière Technique :</u>							
Ingénieurs	A	6	8	1	2	1 CDI 6 CDD	9
Techniciens	B	4	3	1	1	1 CDI 1 CDD	3
Apprentis		1	1				1
<u>Filière Administrative :</u>							
Attaché	A		1			1 CDD	1
Adjoint administratif	C			1	1		1
Total agents travaillant au SDE		11	13	3	4	10	15

Le Président propose de :

- VALIDER le tableau des emplois et des effectifs qui vous a été présenté.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (41 pour, 0 abstention, 0 contre) adopte les tableaux des emplois et des effectifs présentés.

Fait à Alençon, le 26 février 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de Balorre

Séance du 26 février 2026

<p>Date de convocation 13/02/2026</p>	<p>Le vingt-six février deux mille vingt-six à 14 :43, le comité du Syndicat départemental de l'eau s'est réuni en séance publique, à Alençon, Hôtel du Département, salle d'Ecouvès, sous la présidence de M. de BALORRE, Président du Syndicat Départemental de l'Eau.</p>
<p>Nombre de collectivités adhérentes : 34</p> <p>Quorum : 18</p>	<p><u>Etaient présents :</u> Guy BAGLIN, Jacques TRUILLET, Denis MOUSSET, Jean-Claude PIVARD, Patrick COUSIN, Romain DUBOIS, Jean-Patrick LEROUX, Pascal MESNIL, Béatrice BUON, Thierry CLEREMBAUX, Christophe de BALORRE, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Alain LANGE, Pierre FERARD, Bernard FORGET, Gilles RABACHE, Rémy RILLET, Philippe AUVRAY, Gilles DUJARDIN, Gilles ORY, Michel HEROUIN, Joel BRUNET, Jean-Marie, GOUSSIN, Jean-Yves BOULAY, Christophe BIGNON, Arnaud LANGLOIS, Thierry LAIGRE, Paul VINET, Stelliane BETTEFORT, Michel LERAT, Nicolas BOURGAULT, Roland SELLOS, Philippe GARNIER, Yves RIGOUIN, Didier BOURBAN.</p>
<p>Nombre de collectivités présentes : 24</p> <p>Nombre total de délégués : 80</p> <p>Nombre de délégués présents votants : 35</p> <p>Pouvoirs :4</p> <p>Délégués représentants 2 collectivités : 2</p>	<p>Formant la majorité des collectivités membres en exercice. Jean-Claude PIVARD, délégué suppléant ne prenant pas part au vote du fait de la présence également du délégué titulaire. Jean LAMY</p>
<p>Nombre de votants : Délégués votants + pouvoirs + délégués représentants 2 collectivités =35+4+2 = 41</p>	<p><u>Excusés :</u> Christian BARBIER, Jean-Paul MADELAINE, Hervé BORDERIE, Philippe VAN-HOORNE, Xavier GOUTTE, Amale EL KHALEDI, Bruno BOUDON, Paul LANGLOIS, Jean-Philippe BALLOT, Patrick RODHAIN, Bernard SOUL, Josette PORQUET, Christophe LECORDIER, Didier LANGLIN, Bruno PETIT, Jacky ALLEAU.</p>
<p>Vote à main levée</p>	<p><u>Absents :</u> Philippe GRANDIN, Benoit DUBREUIL, André BESNIER, Joseph LAMBERT, Eric MORIN, Frédéric LEVEILLE, Gérard LURCON, Jérôme NURY, Vincent SÉGOUIN, Pascale LEROY, Annette HAMMELIN, Yves GOASDOUE, Bernard MESENGE, Bruno AUVRAY, Sylvain GAUDIN, Jean-Michel LAPIERRE, Jean-Yves MESNIL, Gérard OLIVIER, Gérard BUREL, Anthony FIAULT, Olivier BOULAY, Serge QUELLIER, Xavier SCHNEIDER, Catherine APPERT, Stéphanie GAGET, Raymond HERBRETEAU,</p>
<p>Fin de la séance à 16 :00</p>	<p><u>Procurations :</u> André FOYER donne pouvoir à Christophe de BALORRE Thierry GANIVET donne pouvoir à Joel BRUNET Arnaud LOISEAU donne pouvoir à Michel HEROUIN Laurent POULAIN donne pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN</p> <p><u>Secrétaire :</u> Rémy RILLET</p>

Objet : Captages d'eau potable de la Bordinière - Commune de Saint-Aubin-d'Appenai: Demandes de DUP de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection, de l'Autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine et de la Déclaration du prélèvement de l'eau.


Le Président expose que, pour pouvoir être mis en production, les forages de "La Bordinière", situés sur la commune de Saint-Aubin-d'Appenai, doivent faire l'objet de la part de Monsieur le Préfet de l'Orne, d'une :

- Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection au titre de l'article L.1321-2 du Code de la Santé Publique et de l'article L1 du Code de l'Expropriation ;
- Autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine au titre de l'article L. 1321-7 du Code de la Santé Publique ;
- Déclaration d'Utilité Publique de dérivation d'eau au titre de l'article L. 215-13 du Code de l'Environnement ;
- Déclaration de prélèvement de l'eau au titre du Code de l'Environnement pour un volume maximal de 150 000 m³ annuel.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (41 pour, 0 abstention, 0 contre) décide pour les forages de "La Bordinière" :

- de solliciter Monsieur le Préfet pour :
 - o La Déclaration D'utilité Publique et l'institution des périmètres de protection.
 - o La Déclaration d'Utilité Publique de dérivation des eaux
 - o L'autorisation de mise à disposition de l'eau à la consommation humaine.
 - o La déclaration de prélèvement
- d'indemniser tout préjudice direct, matériel et certain, causé par l'institution des périmètres de protection.

Fait à Alençon, le 26 février 2026
Le Président du Syndicat départemental de l'eau



Christophe de Balorre

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat intercommunal à vocation unique : SDE ALENCON (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 25610369800013

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE L ORNE

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : SDE Alencon (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés	
B3.1 - Liste des organismes de regroupement	6
B3.2 - Liste des établissements publics créés	7
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	8
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses	9
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes	10
D - Bilan synthétique	
E - Compte de résultat synthétique	
F - Taux des contributions et produits afférents en N	11

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget	12
Vue d'ensemble	
A1.1 - Dépenses d'investissement	13
A1.2 - Recettes d'investissement	14
A2.1 - Dépenses de fonctionnement	15
A2.2 - Recettes de fonctionnement	16
Vue détaillée	
B1 - Dépenses d'investissement	
B2 - Recettes d'investissement	
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
D1 - Dépenses de fonctionnement	
D2 - Recettes de fonctionnement	

III - Etats financiers

A - Bilan	
B - Compte de résultat	
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	
D - Balance des comptes	

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	23
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	28
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	29
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	30
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	31
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet

B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	33
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Etats annexés budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	37
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses	38
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	39
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires

C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	41
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	48

IV - Etats annexés

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D3 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D5 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

E - État des Contrôles du Compte Financier

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2)(3)	0,00
5	DGF / population	0,00
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	54,28 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	82,57 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	19,19 %
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement	17,43 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	0,00 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	A	6 228 604,77	1 938 975,83	8 167 580,60
Recettes	B	3 344 465,40	1 789 926,05	5 134 391,45
	C	0,00	0,00	0,00
	D	4 005 711,37	4 084 158,38	8 089 869,75
Dépenses	E	1 180 925,34	2 018 675,37	3 199 600,71
	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	G = B – E	2 163 540,06	-228 749,32	1 934 790,74
Résultats antérieurs reportés	H	-2 222 893,40	2 145 182,55	-77 710,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	-59 353,34	1 916 433,23	1 857 079,89
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	G + H + I	-59 353,34	1 916 433,23	1 857 079,89

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE		B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

	I
	B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

I	
B3.3	

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

	I
	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

II

A

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00%
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II	
A1.1	

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	733 572,00	303 635,24	41,39	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	290 400,00	105 345,46	36,28	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 201 800,00	479 562,98	39,90	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 225 772,00	888 543,68	39,92	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	28 720,25	28 720,25	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 700,00	2 700,00	100,00	0,00
	Total des dépenses financières	31 420,25	31 420,25	100,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	1 542 504,00	105 791,37	6,86	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 799 696,25	1 025 755,30	27,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	156 075,12	155 170,04	99,46	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	50 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre en investissement	206 075,12	155 170,04	75,32	0,00
	Total des dépenses d'investissement de l'exercice	4 005 711,37	1 180 925,34	29,48	0,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	2 222 893,40			
	Total des dépenses de la section d'investissement	6 228 604,77	1 180 925,34		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	275 218,11	329 655,76	119,78	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 257 893,40	2 305 751,18	102,12	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	2 500,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	1 542 504,00	8 919,08	0,58	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 075 615,51	2 646 826,02	64,94	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	1 342 524,87			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	760 464,39	697 639,38	91,74	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		2 152 989,26	697 639,38	32,40	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		6 228 604,77	3 344 465,40	53,70	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes de la section d'investissement		6 228 604,77	3 344 465,40		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

							II
							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	1 195 967,71	554 749,97	26 162,00	580 911,97	48,57	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	755 901,41	717 028,70	0,00	717 028,70	94,86	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	28 536,70	22 332,02	0,00	22 332,02	78,26	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 980 405,82	1 294 110,69	26 162,00	1 320 272,69	66,67	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	763,30	763,30	0,00	763,30	100,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		1 981 169,12	1 294 873,99	26 162,00	1 321 035,99	66,68	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 342 524,87					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	760 464,39	697 639,38	0,00	697 639,38	91,74	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		2 102 989,26	697 639,38	0,00	697 639,38	33,17	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		4 084 158,38	1 992 513,37	26 162,00	2 018 675,37	49,43	0,00
002 N-1	Déficit de fonctionnement reporté de	0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		4 084 158,38	1 992 513,37	26 162,00	2 018 675,37		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	22 500,00	0,00	22 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 782 960,71	1 606 471,96	0,00	1 606 471,96	90,10	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	248,40	0,00	248,40	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	1 782 960,71	1 629 220,36	0,00	1 629 220,36	91,38	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	5 535,65	0,00	5 535,65	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles et mixtes	1 782 960,71	1 634 756,01	0,00	1 634 756,01	91,69	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	156 015,12	155 170,04	0,00	155 170,04	99,46	0,00
043	Opérations ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre (3)	156 015,12	155 170,04	0,00	155 170,04	99,46	0,00
	Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	1 938 975,83	1 789 926,05	0,00	1 789 926,05	92,31	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	2 145 182,55					
	Total des recettes de la section de fonctionnement	4 084 158,38	1 789 926,05	0,00	1 789 926,05		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXECUTION BUDGETAIRE		II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES		C1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice				
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV – ÉTATS ANNEXÉS
	IV
	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)		
		Taux payé		Index	Niveau de taux (6)	Niveau de taux	Produits c/768	Charges c/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)							
Taux fixe (total)							0,00	0,00		
Taux variable simple (total)							0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00		
Total							0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts			Capital		
						Type de taux (3)	Taux act. (4)								Type de taux (3)	Taux act.
Total																
															0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		0	
	Catégories de biens amortis		01/01/2000

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	7,00	8,00	
Animateur Captages Prioritaires	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Apprenti		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Chargé de mission Périmètre de protection	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Chargée de mission Observatoire	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Chargée de mission Protection quantitative	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Hydrogéologue-Directeur Adjoint	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Responsable Cellule Captages prioritaires	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
Technicienne Agricole	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		1,00	0,00	1,00	1,00	7,00	8,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				203 883,00		
Animateur Captages Prioritaires	A	TECH		36 044,00	A	CDD Contrat à temps partiel-0.8ETP
Apprenti		TECH		4 396,00	A	A
Chargée de mission Périmètre de protection	B	TECH		34 924,00	A	CDD
Chargée de mission Observatoire	A	TECH		29 187,00	A	CDD
Chargée de mission Protection quantitative	A	TECH		29 127,00	A	CDD
Responsable Cellule Captages prioritaires	A	TECH		43 080,00	A	CDI
Technicienne Agricole	B	TECH		27 125,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				203 883,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meffir du contrat (code général de la fonction publique - CGFP).

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activités pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacances temporaires d'un employé.

332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 332-9 et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-9 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être non en qualité de fonctionnaire légataire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-9 avec un agent contractuel territorial concerné remplissant avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-11 : Modalités particulières - recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343-1 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1 : Collaborateurs de cabinet.

333-2 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 222 893,40
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 222 893,40

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	2 222 893,40
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-2 222 893,40
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	184 735,37	179 316,50	0,00	179 316,50
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	2 137 989,26	773 673,37	0,00	773 673,37
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	1 953 253,89	594 356,87	0,00	594 356,87
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-2 222 893,40			-2 222 893,40
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	2 222 893,40	2 222 893,40		2 222 893,40
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	0,00			0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				594 356,87

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		184 735,37	179 316,50
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	28 720,25	28 720,25
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	28 720,25	28 720,25
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		156 015,12	150 596,25
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	156 015,12	150 596,25

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE – RECETTES

IV

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 137 989,26	773 673,37
Ressources propres externes de l'année (a)		35 000,00	85 357,78
10222	FCTVA	35 000,00	82 857,78
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	2 500,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 102 989,26	688 315,59
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	189 920,97	172 955,21
28032	Frais de recherche et de développement	182 582,04	152 966,30
28033	Frais d'insertion	7 255,55	6 672,95
2805	Licences, logiciels, droits similaires	15 281,68	2 520,56
28088	Autres immobilisations incorporelles	22 468,35	18 115,92
281531	Réseaux d'adduction d'eau	625,00	303 525,29
281538	Autres réseaux	302 900,29	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil, techniques	241,22	107,80
281828	Autres matériels de transport	4 234,63	6 042,54
281838	Autre matériel informatique	4 594,00	3 856,06
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 846,08	2 369,64

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28185	Matériel de téléphonie	0,00	116,51
28188	Autres immo. corporelles	28 514,58	19 066,81
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 342 524,87	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10228 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat intercommunal à vocation unique : SDE ALENCON (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25610369800013

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE L ORNE

M. 57

Budget supplémentaire

Voté par nature

BUDGET : SDE Alencon (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	48
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	50
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	51

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	53
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	54
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	55
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	56
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	59
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	61
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	62
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	64

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	42,75 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	114,20 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	142,36 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-12,38 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00%
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS

I	
C1	

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00 A1
Investissement	0,00	0,00 (2)	0,00 A2
Fonctionnement	0,00	0,00 (3)	0,00 A3

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes		Solde (B)
I + II	0,00	III + IV	0,00 B1
I	0,00	III	0,00 B2
II	0,00	IV	0,00 B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)	
TOTAL	A1 + B1 0,00
Investissement	A2 + B2 0,00
Fonctionnement	A3 + B3 0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

	II
	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	797 990,23	857 343,57

+ +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	59 353,34	(si solde positif) 0,00

= =

	Total de la section d'investissement (3)	857 343,57	857 343,57
--	--	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 225 500,75	368 420,86

+ +

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	(si excédent) 1 857 079,89

= =

	Total de la section de fonctionnement (4)	2 225 500,75	2 225 500,75
--	---	--------------	--------------

	TOTAL DU BUDGET (5)	3 082 844,32	3 082 844,32
--	----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
L'émision d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	125 104,37	0,00	311 400,00	311 400,00	436 504,37
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	55 264,67	0,00	80 235,33	80 235,33	135 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	377 176,00	0,00	698 965,66	698 965,66	1 076 141,66
Total des dépenses d'équipement		557 545,04	0,00	1 130 600,99	1 130 600,99	1 688 146,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 720,25	0,00	0,00	0,00	28 720,25
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	153 000,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
Total des dépenses financières		181 720,25	0,00	0,00	0,00	181 720,25
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	927 840,00	0,00	-333 120,00	-333 120,00	594 720,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 667 105,29	0,00	797 480,99	797 480,99	2 464 586,28

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	152 396,69		509,24	509,24	152 905,93
041	Opérations patrimoniales (8)	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		202 396,69		509,24	509,24	202 905,93

TOTAL	1 869 501,98	0,00	797 990,23	797 990,23	2 667 492,21
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	59 353,34
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 726 845,55
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	232 118,62	0,00	0,00	0,00	232 118,62
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		232 118,62	0,00	0,00	0,00	232 118,62
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	927 840,00	0,00	-333 120,00	-333 120,00	594 720,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 194 958,62	0,00	-333 120,00	-333 120,00	861 838,62

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		1 157 226,37	1 157 226,37	1 157 226,37
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	624 543,36		33 237,20	33 237,20	657 780,56
041	Opérations patrimoniales (10)	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		674 543,36		1 190 463,57	1 190 463,57	1 865 006,93

TOTAL	1 869 501,98	0,00	857 343,57	857 343,57	2 726 845,55
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 726 845,55
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

1 662 101,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	286 617,00	0,00	520 429,18	520 429,18	807 046,18
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	257 170,24	0,00	499 758,00	499 758,00	756 928,24
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	191 550,00	0,00	13 350,00	13 350,00	204 900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		735 337,24	0,00	1 033 537,18	1 033 537,18	1 768 874,42
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	100,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		735 437,24	0,00	1 035 037,18	1 035 037,18	1 770 474,42

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		1 157 226,37	1 157 226,37	1 157 226,37
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	624 543,36		33 237,20	33 237,20	657 780,56
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		624 543,36		1 190 463,57	1 190 463,57	1 815 006,93

TOTAL	1 359 980,60	0,00	2 225 500,75	2 225 500,75	3 585 481,35
+					
D 002 RESULTAT REPORTE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					3 585 481,35

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 500,00	0,00	25 000,00	25 000,00	68 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 164 083,91	0,00	342 911,62	342 911,62	1 506 995,53
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 207 583,91	0,00	367 911,62	367 911,62	1 575 495,53
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 207 583,91	0,00	367 911,62	367 911,62	1 575 495,53

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	152 396,69	0,00	509,24	509,24	152 905,93
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		152 396,69	0,00	509,24	509,24	152 905,93

TOTAL	1 359 980,60	0,00	368 420,86	368 420,86	1 728 401,46
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	1 857 079,89
-------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 585 481,35
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	1 662 101,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	509,24	509,24
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	311 400,00	0,00	311 400,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	40 000,00	0,00	40 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	80 235,33	0,00	80 235,33
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	698 965,66	0,00	698 965,66
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	-333 120,00	0,00	-333 120,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		797 480,99	509,24	797 990,23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	59 353,34
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	857 343,57
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	520 429,18		520 429,18
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	499 758,00		499 758,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	13 350,00	0,00	13 350,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	33 237,20	33 237,20
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 157 226,37	1 157 226,37
Dépenses de fonctionnement – Total		1 035 037,18	1 190 463,57	2 225 500,75

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 225 500,75
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		33 237,20	33 237,20
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	-333 120,00	0,00	-333 120,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 157 226,37	1 157 226,37
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-333 120,00	1 190 463,57	857 343,57

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	857 343,57
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	25 000,00		25 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	342 911,62		342 911,62
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	509,24	509,24
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		367 911,62	509,24	368 420,86

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE	1 857 079,89
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 225 500,75

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 869 501,98	0,00	0,00	797 990,23	797 990,23	0,00	797 990,23	797 990,23
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	125 104,37	0,00	0,00	311 400,00	311 400,00	0,00	311 400,00	311 400,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21 Immobilisations corporelles	55 264,67	0,00	0,00	80 235,33	80 235,33	0,00	80 235,33	80 235,33
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	377 176,00	0,00	0,00	698 965,66	698 965,66	0,00	698 965,66	698 965,66
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	557 545,04	0,00	0,00	1 130 600,99	1 130 600,99	0,00	1 130 600,99	1 130 600,99
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	28 720,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	153 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	181 720,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	927 840,00	0,00	0,00	-333 120,00	-333 120,00	0,00	-333 120,00	-333 120,00
Total des dépenses réelles	1 667 105,29	0,00	0,00	797 480,99	797 480,99	0,00	797 480,99	797 480,99
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	152 396,69			509,24	509,24		509,24	509,24
041 Opérations patrimoniales (8)	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	202 396,69			509,24	509,24		509,24	509,24
D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)								59 353,34

Total des dépenses d'investissement cumulées

857 343,57

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 869 501,98	0,00	857 343,57	857 343,57	857 343,57
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	232 118,62	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	232 118,62	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	927 840,00	0,00	-333 120,00	-333 120,00	-333 120,00
Total des recettes réelles	1 194 958,62	0,00	-333 120,00	-333 120,00	-333 120,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		1 157 226,37	1 157 226,37	1 157 226,37
040 Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	624 543,36		33 237,20	33 237,20	33 237,20
041 Opérations patrimoniales (7)	50 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	674 543,36		1 190 463,57	1 190 463,57	1 190 463,57
R001 Solde d'exécution positif reporté (8)					0,00
Affectation au compte 1068 (9)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					857 343,57

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II					III = I + II
TOTAL	1 869 501,98	0,00	0,00	797 990,23	797 990,23	0,00	797 990,23	797 990,23
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	125 104,37	0,00	0,00	311 400,00	311 400,00	0,00	311 400,00	311 400,00
2031	100 004,37	0,00		300 400,00	300 400,00	0,00	300 400,00	300 400,00
2033	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	25 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
204	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
20421	0,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21	55 264,67	0,00	0,00	80 235,33	80 235,33	0,00	80 235,33	80 235,33
2111	20 764,67	0,00		44 235,33	44 235,33	0,00	44 235,33	44 235,33
21828	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21838	3 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21848	1 500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
2185	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
2188	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	377 176,00	0,00	0,00	698 965,66	698 965,66	0,00	698 965,66	698 965,66
2315	327 176,00	0,00		607 000,00	607 000,00	0,00	607 000,00	607 000,00
2318	0,00	0,00		91 965,66	91 965,66	0,00	91 965,66	91 965,66
238	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	557 545,04	0,00	0,00	1 130 600,99	1 130 600,99	0,00	1 130 600,99	1 130 600,99

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	28 720,25		0,00	0,00		0,00	0,00
16871	Dettes - Etat, établissements nationaux	728,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16876	Dettes - Autres établ. publics locaux	27 992,25		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	153 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276342	Collectivité de rattachement	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
Total des dépenses financières	181 720,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	927 840,00	0,00	-333 120,00	-333 120,00	0,00	-333 120,00	-333 120,00
4581135	Opération 135 - SIAEP DE GACE	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581136	Opération 136 - CDC DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581137	Opération 137 - FLERS AGGLO	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581139	Opération 139 - SIAEP DE MARCHAINVILLE La Butte aux Frileux	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581140	Opération 140 - FLERS AGGLO Indemnités à Visance	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581141	Opération 141 - FLERS AGGLO Indemnités Val de Breuil	16 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
4581142	4 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581143	15 120,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581144	8 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581145	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581147	10 920,00	0,00		-10 920,00	-10 920,00	0,00	-10 920,00	-10 920,00
4581148	7 800,00	0,00		-7 800,00	-7 800,00	0,00	-7 800,00	-7 800,00
4581149	8 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581150	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581151	8 400,00	0,00		-8 400,00	-8 400,00	0,00	-8 400,00	-8 400,00
4581152	6 000,00	0,00		-6 000,00	-6 000,00	0,00	-6 000,00	-6 000,00
4581401	300 000,00	0,00		-300 000,00	-300 000,00	0,00	-300 000,00	-300 000,00
4581402	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581403	240 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581405	120 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 667 105,29	0,00	0,00	797 480,99	797 480,99	0,00	797 480,99	797 480,99
040	152 396,69			509,24	509,24		509,24	509,24
	152 396,69			509,24	509,24		509,24	509,24
13913	3 753,60			509,24	509,24		509,24	509,24

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13918	148 643,09			0,00	0,00		0,00	0,00
192	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	202 396,69			509,24	509,24		509,24	509,24

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de lignes que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 869 501,98	0,00	857 343,57	857 343,57	857 343,57
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	232 118,62	0,00	0,00	0,00	0,00
1313 Subv. transf. Départements	38 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318 Autres subventions d'équipement transf.	38 794,62	0,00	0,00	0,00	0,00
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	154 824,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	232 118,62	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222 FCTVA	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275 Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	927 840,00	0,00	-333 120,00	-333 120,00	-333 120,00
Total des recettes réelles	1 194 958,62	0,00	-333 120,00	-333 120,00	-333 120,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		1 157 226,37	1 157 226,37	1 157 226,37
040 Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	624 543,36		33 237,20	33 237,20	33 237,20
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
21828 Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
28031 Frais d'études	157 749,97		422,40	422,40	422,40
28032 Frais de recherche et de développement	110 623,44		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28033	6 101,57		0,00	0,00	0,00
2805	8 419,82		0,00	0,00	0,00
28088	6 995,63		329,28	329,28	329,28
281531	303 525,29		32 000,00	32 000,00	32 000,00
28158	107,80		0,00	0,00	0,00
281828	7 053,60		0,00	0,00	0,00
281838	4 008,25		0,00	0,00	0,00
281848	1 412,76		0,00	0,00	0,00
28185	153,37		0,00	0,00	0,00
28188	18 391,86		485,52	485,52	485,52
041	50 000,00		0,00	0,00	0,00
238	50 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	674 543,36		1 190 463,57	1 190 463,57	1 190 463,57

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 359 980,60	0,00	0,00	2 225 500,75	2 225 500,75	0,00	2 225 500,75	2 225 500,75
011	Charges à caractère général (4)	286 617,00	0,00	0,00	520 429,18	520 429,18	0,00	520 429,18	520 429,18
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	257 170,24	0,00		499 758,00	499 758,00		499 758,00	499 758,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	191 550,00	0,00	0,00	13 350,00	13 350,00	0,00	13 350,00	13 350,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	735 337,24	0,00	0,00	1 033 537,18	1 033 537,18	0,00	1 033 537,18	1 033 537,18
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	100,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	100,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
	Total des dépenses réelles	735 437,24	0,00	0,00	1 035 037,18	1 035 037,18	0,00	1 035 037,18	1 035 037,18
023	Virement à la section d'investissement	0,00			1 157 226,37	1 157 226,37		1 157 226,37	1 157 226,37
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	624 543,36			33 237,20	33 237,20		33 237,20	33 237,20
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	624 543,36			1 190 463,57	1 190 463,57		1 190 463,57	1 190 463,57

D002 Résultat reporté

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

2 225 500,75

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 359 980,60	0,00	368 420,86	368 420,86	368 420,86
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 500,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 164 083,91	0,00	342 911,62	342 911,62	342 911,62
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	1 207 583,91	0,00	367 911,62	367 911,62	367 911,62
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	1 207 583,91	0,00	367 911,62	367 911,62	367 911,62
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	152 396,69		509,24	509,24	509,24
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	152 396,69		509,24	509,24	509,24

R002 Résultat reporté

1 857 079,89

Total des recettes de fonctionnement cumulées

2 225 500,75

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 359 980,60	0,00	0,00	2 225 500,75	2 225 500,75	0,00	2 225 500,75	2 225 500,75
011	Charges à caractère général (5)	286 617,00	0,00	0,00	520 429,18	520 429,18	0,00	520 429,18	520 429,18
6041	Achats d'études	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	3 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	100,00	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00
60636	Habillement et vêtements de travail	350,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médialat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	3 017,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6132	Locations immobilières	4 500,00	0,00	0,00	2 820,00	2 820,00	0,00	2 820,00	2 820,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
61521	Entretien terrains	4 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 000,00	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00
6161	Multirisques	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	217 000,00	0,00	0,00	328 750,18	328 750,18	0,00	328 750,18	328 750,18
6182	Documentation générale et technique	1 600,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00	0,00	2 400,00	2 400,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	0,00	0,00	46 755,00	46 755,00	0,00	46 755,00	46 755,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6231	Annonces et insertions	4 500,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	1 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6234	Réceptions	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6238	Divers	500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		404,00	404,00	0,00	404,00	404,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	257 170,24	0,00		499 758,00	499 758,00		499 758,00	499 758,00
6218	Autre personnel extérieur	100 610,24	0,00		315 000,00	315 000,00		315 000,00	315 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	103,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 800,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	272,00	0,00		328,00	328,00		328,00	328,00
64111	Rémunération principale titulaires	9 600,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
64113	NBI	300,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
64118	Autres indemnités	7 500,00	0,00		15 500,00	15 500,00		15 500,00	15 500,00
64131	Rémunérations	72 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
64138	Primes et autres indemnités	18 500,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
64168	Autres emplois aidés	4 400,00	0,00		4 400,00	4 400,00		4 400,00	4 400,00
642	Indemnités jury soumises cotis. sociales	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	30 000,00	0,00		31 000,00	31 000,00		31 000,00	31 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	6 700,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 300,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	85,00	0,00		30,00	30,00		30,00	30,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 000,00	0,00		10 800,00	10 800,00		10 800,00	10 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	191 550,00	0,00	0,00	13 350,00	13 350,00	0,00	13 350,00	13 350,00
65311	Indemnités de fonction	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
65313	Cotisations de retraite	100,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	50,00	0,00		1 450,00	1 450,00	0,00	1 450,00	1 450,00
65568	Autres contributions	9 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	175 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	100,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
65818	Autres	100,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65888	Autres	50,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	735 337,24	0,00	0,00	1 033 537,18	1 033 537,18	0,00	1 033 537,18	1 033 537,18
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	100,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	100,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
	Total des dépenses réelles	735 437,24	0,00	0,00	1 035 037,18	1 035 037,18	0,00	1 035 037,18	1 035 037,18
023	Virement à la section d'investissement	0,00			1 157 226,37	1 157 226,37		1 157 226,37	1 157 226,37
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	624 543,36			33 237,20	33 237,20		33 237,20	33 237,20
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	I		0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporées	624 543,36			33 237,20	33 237,20		33 237,20	33 237,20
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		624 543,36			1 190 463,57	1 190 463,57		1 190 463,57	1 190 463,57

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 359 980,60	0,00	368 420,86	368 420,86	368 420,86
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 500,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	20 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 164 083,91	0,00	342 911,62	342 911,62	342 911,62
7473	Participation départements	303 139,48	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	9 953,14	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	711 606,64	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	139 384,65	0,00	342 911,62	342 911,62	342 911,62
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	1 207 583,91	0,00	367 911,62	367 911,62	367 911,62
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	1 207 583,91	0,00	367 911,62	367 911,62	367 911,62
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	152 396,69		509,24	509,24	509,24
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	152 396,69		509,24	509,24	509,24
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	152 396,69		509,24	509,24	509,24

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Emprunts et dettes au 01/01/N												
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indice zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>floor</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Index	Niveau de taux	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)			Charges c/668	Produits c/768			
Taux fixe (total)						0,00		0,00		
Taux variable simple (total)						0,00		0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00		0,00		
Total						0,00		0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Après des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
	0	01/01/2000

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

SDE ALENCON - SDE Alencon - BS - 2026

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CU : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POJIP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-59 353,34	-59 353,34	-59 353,34
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-59 353,34	-59 353,34	-59 353,34

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-59 353,34	-59 353,34	-59 353,34
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	-59 353,34	-59 353,34	-59 353,34

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	181 116,94	509,24	509,24	181 626,18
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	659 543,36	1 190 463,57	1 190 463,57	1 850 006,93
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	478 426,42	1 189 954,33	1 189 954,33	1 668 380,75

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 181 116,94	509,24	II 509,24
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		28 720,25	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	28 720,25	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		152 396,69	509,24	509,24
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	152 396,69	509,24	509,24

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 659 543,36	1 190 463,57	VI 1 190 463,57
Ressources propres externes de l'année (a)		35 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	35 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		624 543,36	1 190 463,57	1 190 463,57
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	157 749,97	422,40	422,40
28032	Frais de recherche et de développement	110 623,44	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	6 101,57	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 419,82	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	6 995,63	329,28	329,28
281531	Réseaux d'adduction d'eau	303 525,29	32 000,00	32 000,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	107,80	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	7 053,60	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	4 008,25	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 412,76	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	153,37	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	18 391,86	485,52	485,52
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 157 226,37	1 157 226,37

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 80

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 41

VOTES :

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/02/2026

Présenté par Le PRESIDENT (1),

A Alençon, le 26/02/2026

Délibéré par l'assemblée le Comité syndical (2), réunie en session Ordinaire

A Alençon, le 26/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité syndical (2),(3).

--	--

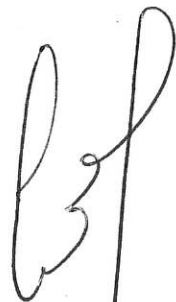
Certifié exécutoire par Le PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Alençon, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.




Christophe de BALORRE

2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SDE ALENCON
Syndicat intercommunal à vocation unique

Numéro SIRET : 25610369800021
Poste comptable : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE L ORNE

Budget supplémentaire
relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : PRODUCTION D'EAU

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026- 061090- 347- 90- 03- -2026/3/12-10:05:02
SDE ALENCON- PRODUCTION D'EAU- 2026- Budget Supplémentaire

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Anomalie(s) rencontrée(s) :

Contrôle: FCT_ASPECT_REGLEMENTAIRE_NATURE - Contrôle de l'utilisation du plan de compte réglementaire nature au niveau requis.

Règle fonctionnelle: L'utilisation (dépense/recette, réel/ordre) de l'article doit permettre de le rattacher à un chapitre.

Veillez vérifier les imputations budgétaires suivantes, présentes dans le flux mais inexistantes dans le plan de compte ou mal utilisées.

1 erreur

- Ligne budgétaire portant sur article non réglementaire 747, avec CodRD=R et opbudg=0 (0 pour réel, 1 pour ordre)

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	29
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	34
--------------------------	----

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
 - sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont budgétaires .

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	684 050,00	344 525,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	684 050,00	344 525,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	753 731,00	753 731,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	753 731,00	753 731,00

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 437 781,00	1 098 256,00

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	79 800,00	0,00	169 103,00	169 103,00	248 903,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	45 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		99 900,00	0,00	194 103,00	194 103,00	294 003,00
66	Charges financières	75 000,00	0,00	150 422,00	150 422,00	225 422,00
67	Charges spécifiques	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		175 000,00	0,00	344 525,00	344 525,00	519 525,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		339 525,00	339 525,00	339 525,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		339 525,00	339 525,00	339 525,00
TOTAL		175 000,00	0,00	684 050,00	684 050,00	859 050,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	859 050,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	175 000,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	344 525,00	344 525,00	344 525,00
Total des recettes de gestion des services		175 000,00	0,00	344 525,00	344 525,00	519 525,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		175 000,00	0,00	344 525,00	344 525,00	519 525,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		175 000,00	0,00	344 525,00	344 525,00	519 525,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	519 525,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	339 525,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	105 000,00	0,00	69 525,00	69 525,00	174 525,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	777 000,00	0,00	677 206,00	677 206,00	1 454 206,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		882 000,00	0,00	746 731,00	746 731,00	1 628 731,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	25 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	25 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		900 000,00	0,00	753 731,00	753 731,00	1 653 731,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		900 000,00	0,00	753 731,00	753 731,00	1 653 731,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 653 731,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	150 000,00	0,00	71 343,00	71 343,00	221 343,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	750 000,00	0,00	342 863,00	342 863,00	1 092 863,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		900 000,00	0,00	414 206,00	414 206,00	1 314 206,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		900 000,00	0,00	414 206,00	414 206,00	1 314 206,00
021	Virement de la section d'exploitation (3)	0,00		339 525,00	339 525,00	339 525,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		339 525,00	339 525,00	339 525,00
TOTAL		900 000,00	0,00	753 731,00	753 731,00	1 653 731,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 653 731,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)	339 525,00
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	169 103,00		169 103,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	25 000,00		25 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	150 422,00	0,00	150 422,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		339 525,00	339 525,00
	Dépenses d'exploitation – Total	344 525,00	339 525,00	684 050,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	684 050,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 000,00	0,00	7 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	69 525,00	0,00	69 525,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	677 206,00	0,00	677 206,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	753 731,00	0,00	753 731,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	753 731,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	344 525,00		344 525,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	344 525,00	0,00	344 525,00

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	344 525,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	71 343,00	0,00	71 343,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	342 863,00	0,00	342 863,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		339 525,00	339 525,00
	Recettes d'investissement – Total	414 206,00	339 525,00	753 731,00

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	753 731,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	79 800,00	169 103,00	169 103,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	36 000,00	96 082,00	96 082,00
6068	Autres matières et fournitures	4 800,00	3 260,00	3 260,00
611	Sous-traitance générale	19 000,00	16 515,00	16 515,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	2 500,00	5 150,00	5 150,00
6161	Multirisques	3 500,00	4 800,00	4 800,00
617	Etudes et recherches	6 000,00	0,00	0,00
618	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	500,00	0,00	0,00
6237	Publications	1 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00
63718	Autres	4 500,00	43 296,00	43 296,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	20 000,00	25 000,00	25 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		99 900,00	194 103,00	194 103,00
66	Charges financières (8)	75 000,00	150 422,00	150 422,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	75 000,00	150 422,00	150 422,00
67	Charges spécifiques	100,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		175 000,00	344 525,00	344 525,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	339 525,00	339 525,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	339 525,00	339 525,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	339 525,00	339 525,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		175 000,00	684 050,00	684 050,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	684 050,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	175 000,00	0,00	0,00
748	Des tiers	175 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	344 525,00	344 525,00
7588	Autres	0,00	344 525,00	344 525,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		175 000,00	344 525,00	344 525,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		175 000,00	344 525,00	344 525,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		175 000,00	344 525,00	344 525,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	344 525,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	105 000,00	69 525,00	69 525,00
2031	Frais d'études	105 000,00	69 525,00	69 525,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	777 000,00	677 206,00	677 206,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	608 683,00	550 000,00	550 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	168 317,00	127 206,00	127 206,00
Total des dépenses d'équipement		882 000,00	746 731,00	746 731,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 000,00	7 000,00	7 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	7 000,00	7 000,00
16878	Remboursements des autres dettes	18 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		18 000,00	7 000,00	7 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		900 000,00	753 731,00	753 731,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		900 000,00	753 731,00	753 731,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	753 731,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	150 000,00	71 343,00	71 343,00
1313	Subv. équipt Départements	150 000,00	0,00	0,00
13188	des tiers	0,00	71 343,00	71 343,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	750 000,00	342 863,00	342 863,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	342 863,00	342 863,00
16878	Remboursements des autres dettes	150 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		900 000,00	414 206,00	414 206,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		900 000,00	414 206,00	414 206,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	339 525,00	339 525,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	339 525,00	339 525,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	339 525,00	339 525,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		900 000,00	753 731,00	753 731,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	753 731,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		
		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB9900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé OIN	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
Total général						0,00							

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : LOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indices zone euro		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)					0,00	0,00	0,00		
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	0,00		
Total					0,00	0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années) 1	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1*

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	18 000,00	7 000,00	7 000,00	25 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	0,00	339 525,00	339 525,00	339 525,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-18 000,00	332 525,00	332 525,00	314 525,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 18 000,00	7 000,00	II 7 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		18 000,00	7 000,00	7 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	7 000,00	7 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	18 000,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 0,00	339 525,00	VI 339 525,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	339 525,00	339 525,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	339 525,00	339 525,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 80
 Nombre de membres présents : 35
 Nombre de suffrages exprimés : 41
 VOTES :
 Pour : 41
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 13/02/2026

Présenté par Le Le Président,
 A Alençon le 26/02/2026
 Le Le Président,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Ordinaire
 A Alençon, le 26/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Alençon, le



Christophe de BALORRE

